49e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 39 29 SEPTEMBRE 1932

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. La prochaine élection présidentielle aux Etats-Unis. — Ce que représentent là-bas les mots « Républicains » et « Démocrates. » — Les programmes des partis. — II. L'attitude de M. Smith. — III. Les raisons de la défaite de l'Eglise russe. — Comment et pourquoi meurt une Eglise. — IV. Les moyens mis en œuvre par les Soviets. — Pronostics d'avenir. — V. Dublin répond à Moscou : quelques réflexions encore sur le Congrès eucharistique. — VI. Richelieu homme d'Eglise, d'après Mgr Grente.

I

Il y aura aux Etats-Unis, en novembre prochain, une très importante élection présidentielle. Les Etats-Unis sont devenus l'une des puissances les plus importantes de la terre entière. Ils ont près de 125 millions d'habitants; ils détiennent une bonne part de la fortune mondiale; ils sont en tête de la vie industrielle et commerciale de l'univers. Ils représentent une civilisation d'origine occidentale, de religion chrétienne mélangée, fortement entamée par le matérialisme athée contemporain : on compte là-bas près de 60 millions de personnes détachées de toute religion, la moitié de la population. Il y a 22 millions de catholiques fortement organisés, dont un très grand nombre sont de race irlandaise. Les 40 millions de protestants qui y tiennent le haut du pavé sont divisés en de nombreuses sectes différentes et souvent rivales les unes des autres.

La politique des Etats-Unis nous est assez souvent inintelligible. Les dénominations même des partis nous sont un mystère; on sait en gros qu'il y a deux camps très distincts et très forts : celui des *Républicains* et celui des *Démocrates*. Mais comme ce sont, chez nous, des termes à peu près synonymes, nous ne comprenons guère qu'ils puissent servir d'étiquette à deux armées adverses, et nous serions pour la plupart bien incapables de dire lesquels sont, — suivant nos manières de parler, — les plus *avancés* et lesquels représentent ce que nous nommons « la réaction. »

M. Bernard Fay, professeur au Collège de France, et auteur de deux biographies récentes de Franklin et de Washington qui ont été très remarquées [1], veut bien nous faire pénétrer dans cette algèbre des partis américains par un article du *Correspondant* du 25 juillet intitulé : « *Aux Etats-Unis. — Les Partis et l'Election présidentielle.* »

La campagne électorale est commencée. Dans le courant des mois de juin et de juillet les deux partis opposés ont tenu leurs assises à Chicago. Ces assises s'appellent là-bas des « Conventions, » d'un mot que la France leur avait emprunté en 1792. Les Conventions des deux partis étaient formées de délégués des partis venant de tous les points du pays. Elles avaient pour but d'élaborer le programme électoral des partis et surtout de choisir les candidats à la Présidence et à la Vice-Présidence. Ces choix ont eu de l'éclat. Les Républicains, qui sont là-bas les hommes du passé, les « conservateurs » ou hommes de droite, comme nous dirions, ont élu l'homme le plus impopulaire d'Amérique, M. Hoover, Président en exercice. Les Démocrates, qui sont le parti du progrès et le parti radical ou « de gauche, » ont porté leurs suffrages, bien malgré eux, sur l'homme le plus populaire d'Amérique, Franklin Roosevelt, gouverneur de l'Etat de New-York, que l'on soupçonne de radicalisme agressif et de tendances peu orthodoxes. Disons tout de suite que les catholiques américains sont en masse du parti démocratique et qu'ils marchent à la suite de Roosevelt, que pourtant ils n'ont guère de raisons de chérir. Tout cela est pour nous assez obscur. Essayons de projeter un peu de clarté dans ces ombres.

La tradition des luttes électorales aux Etats-Unis est que chaque parti doit chercher une « plate forme. » Les bonnes « plates-formes, » dans ce pays comme partout, sont celles qui sont dans l'air, qui remuent l'opinion, qui intéressent la majorité de la population. Les deux partis prenaient d'ordinaire la même, et toute la différence consistait dans l'accommodement ou dans la « sauce. » Ainsi, il y a quatre ans, les Républicains déclaraient qu'ils s'engageaient à protéger l'industrie et l'agriculture américaines, sans faire tort au reste du monde et sans troubler le jeu du commerce international profitable à tous. Les Démocrates au contraire clamaient qu'il fallait

[1] *Benjamin Franklin*, 2 vol. in-16 de 318 et 292 p., à 15 f. l'un, Paris, Calmann-Levy, 1930 et 1931 ; — *Georges Washington gentilhomme*, in-12 de 318 p., 20 f., Paris, B. Grasset, 1932.

placer au premier rang les échanges internationaux, éviter les hauts tarifs douaniers, sans pour cela sacrifier les intérêts industriels et commerciaux des Américains. Au fond, la pensée des deux partis était la même et elle se ramenait à ceci : fermer le marché américain aux importations venant de l'étranger et favoriser à outrance les exportations américaines.

Quand les programmes sont aussi proches l'un de l'autre, il est clair que l'électeur ne se guide plus que par des considérations de personnes, d'influences ou de traditions de familles. On est petit-boutiste ou gros-boutiste, comme disait Swift, suivant les circonstances ou en vertu des habitudes acquises, sans savoir bien pourquoi.

Cependant, cette année, les partis ont été amenés à prendre une attitude un peu plus tranchée. Deux grands problèmes passionnent l'opinion : celui du chômage, et celui de l' « humidité » ou de la « sécheresse. »

On sait en quoi consiste ce dernier. Les « secs » sont ceux qui veulent maintenir la prohibition de l'alcool ; les « humides » désirent la liberté au moins pour les boissons dites hygiéniques, telles que le vin et la bière. Il y a en ce moment, à travers tous les Etats-Unis, un véritable *tollé* contre la « sécheresse. » Les Eglises réformées : méthodistes, baptistes, « chrétiens, » presbytériens, unitariens, etc., s'acharnent à défendre le fameux bill qui fut de leur invention. Le calvinisme américain met sa gloire et son orgueil dans ce renoncement aux boissons alcoolisées, mais il entend imposer son abstinence à tous les citoyens, même à ceux qui ne pensent pas du tout comme lui ! [1].

Par ailleurs un nombre formidable et croissant de chômeurs, que l'on évalue à 10 millions cet été, traînent par les rues leur mécontentement menaçant et brutal. On leur avait promis la prospérité et on leur a donné la misère. L'étoile de Hoover a pâli de toutes les ombres qui sont venues obscurcir le ciel économique. Les peuples ont pris l'habitude de rejeter sur leurs dirigeants toutes les infortunes qui les atteignent, et les dirigeants les ont confirmés dans cette erreur en leur faisant, lorsqu'ils briguaient leurs suffrages, toutes sortes de promesses que bien souvent ils savaient irréalisables.

Jamais dans toute l'histoire des Etats-Unis l'on n'a traversé des années de marasme plus déprimant dans les affaires, qu'on ces quatre dernières années :

« La situation était rendue plus grave et plus tragique par l'universalité même de la crise. L'homme d'affaires, le financier ne pouvaient plus spéculer sur aucun tableau, il n'y avait plus aucun espoir à vendre ; le monde entier était entraîné dans la même débâcle ; et chaque heure, en s'écoulant, la rendait pire. Que ce fût dans la conservatrice Angleterre ou dans la Russie rouge, partout la crise monétaire, la crise agricole, la crise industrielle sévissaient, accablant les populations, rendant précaire le sort des gouvernements, et même celui des régimes. De partout arrivaient des rumeurs de guerre et de révolution. Les Etats-Unis, engagés à fond dans l'Amérique du Sud, y voyaient leurs placements menacés par la révolution communiste du Chili. Les énormes avoirs américains en Allemagne étaient immobilisés, tandis qu'une atmosphère de guerre planait sur l'Europe. Les entreprises américaines en Asie dépérissaient ou renonçaient à toute activité, tandis qu'une guerre officieuse dévastait le vieux continent, opposant Japon et Chine. »

En face d'une situation aussi grave, les partis ont dû renoncer à leur phraséologie vaporeuse. Ils ont dû aborder les questions de face. Ils ont tout fait sans doute pour l'éviter. Depuis longtemps, les Etats-Unis sont menés par des cadres sociaux : sectes protestantes, grandes chambres de commerce, les grands trusts, les grandes banques. Ces cadres ont horreur des décisions brusques et violentes. Ils se méfient des foules et s'enveloppent volontiers devant elles d'un voile prudent. Il n'est pas bon, en Amérique, pour un parti d'affecter des allures réactionnaires ou au contraire radicales. Républicains et Démocrates se donnent également pour des gens sensés, pondérés, raisonnables, progressistes et « à la page ». Le républicain Roosevelt (Théodore), tout comme le démocrate Wilson, furent brisés pour s'être permis des gestes trop audacieux.

Et pourtant, cette fois, la foule est surexcitée. Elle réclame du nouveau. Elle semble ne vouloir plus se payer de mots ; elle proclame son mécontentement et sa défiance à l'égard des pontifes de la politique. Sans être devenue radicale, et tout en gardant une sorte d'apathie de mauvais augure, la masse américaine est nerveuse et lasse. On peut lire presque tous les jours, dans les journaux, les ennuis que donne au gouvernement l'armée du « bonus » : les vétérans, las de réclamer une prime qu'on leur avait promise, sont venus en foule manifester autour du Congrès et assiéger la Maison Blanche. Il ne faut pas se méprendre sur la mentalité de ces vétérans : ce ne sont pas des extrémistes. Les « rouges » en ont fait l'expérience. Les communistes en effet ont essayé d'entrer dans le jeu, à la faveur du mouvement de l'armée du « bonus ». Ils faisaient erreur. A l'instant, oubliant le Parlement et leurs réclamations, les vétérans sont tombés à bras raccourcis sur les rouges et la police eut grand'peine à empêcher le lynchage des imprudents bolchévistes.

Tout cela complique fort la situation et précipite l'évolution des partis. Il y a quatre ans, M. Nicholas Murray Butler prédisait la formation prochaine en Amérique d'un parti radical et d'un parti conservateur ; il semble bien que cette prophétie soit en voie de réalisation. Les Républicains, dont l'organisation permanente est forte, se sont décidés à s'appuyer sur la grande masse bourgeoise, à sacrifier la popularité facile pour plaire aux cadres, à donner l'impression d'un es-

[1] Quand on fait du calvinisme une sorte de religion de la liberté, on commet ainsi la plus singulière des méprises. Il faut le voir, à travers les siècles, partout où il a été le maître !

prit de méthode, de solidité et de sérieux. Les Démocrates, qui n'ont qu'une organisation permanente assez faible, et qui n'ont pas eu le pouvoir depuis douze ans, se sont mis à rechercher l'appui des foules. Les Républicains prennent ainsi figure de partisans de la conservation sociale, tandis que les Démocrates sont en faveur de l'innovation et du progrès.

Entrons successivement dans les deux Conventions opposées.

L'assemblée des Républicains fut une cérémonie officielle, imposante et triste. Sur 1.140 délégués, les deux tiers étaient des fonctionnaires. Il n'y eut qu'un incident grave, celui qui fut provoqué par l'ancien sénateur du Maryland, M. France, lorsqu'il annonça qu'il allait déchaîner l'enthousiasme, en montant à la tribune pour proposer la candidature de M Calvin Coolidge, pour remplacer celle de M. Herbert Hoover. On eut soin, pour arrêter le trop imaginatif délégué, de le mettre à la porte de la Convention *manu militari,* et tout rentra dans l'ordre. Mais il faut que M. Hoover soit devenu bien impopulaire pour que, par comparaison, la personnalité de M. Calvin Coolidge apparaisse comme celle d'un tribun populaire et d'un brillant personnage.

Il y eut, en 1928, une savante publicité autour du nom de M. Hoover. On avait réussi à le faire accepter par les Américains comme une espèce de surhomme, et la vieille Europe elle même s'en était laissé imposer par ce qu'on disait de ses qualités et de sa haute intelligence des affaires. Les « Vieux Républicains », gens prudents, sages et rusés, le connaissaient mieux. Ils avaient deviné chez lui un caractère peu judicieux, une personnalité peu sûre, un esprit dénué de souplesse comme de compréhension. Mais devant la faveur du public ils se décidèrent à l'encadrer et lui firent une majorité énorme. Hoover se montra reconnaissant et docile. Cet élu des « libéraux » et des « idéalistes » ne fut en fin de compte que le président des porte-monnaies bien garnis et des idées reçues. Au cœur même de la plus effroyable crise économique qui ait jamais secoué les Etats-Unis, il resta fidèle à l'optimisme et aux banalités. Les cadres républicains, à leur tour, lui ont montré leur gratitude et leur fidélité en le réélisant comme candidat, en juin, par 1.126 voix 1/2 sur 1.140. Cette majorité formidable ne doit pas faire croire pourtant à un grand enthousiasme de leur part. Les Républicains, en votant, demeuraient moroses ou mélancoliques. Mais puisqu'ils avaient décidé de s'appuyer sur les Eglises protestantes et l'aristocratie bourgeoise, Hoover était le seul candidat logique. Changer de candidat eût été reconnaître une erreur et annoncer une orientation nouvelle. Le parti républicain ne veut pas s'être trompé en 1928 et il ne veut pas modifier sa ligne de conduite. Il fait donc une ovation à Hoover et il le pose devant la masse électorale comme le sauveur de demain.

Et pourtant les problèmes sont là qui attendent une solution. Le parti républicain a donc annoncé qu'il s'attaquait résolument aux difficultés du jour : le chômage et la prohibition. Pour la prohibition, on est sûr, avec M. Hoover, que la solution apportée ne sera qu'un leurre. Le clergé protestant reste aussi ferme et aussi résolu qu'il y a dix ans On a donc cherché et on a cru découvrir une solution moyenne qui donne à la foule quelque satisfaction, sans mécontenter les puritains. Les journaux nous ont dit récemment ce qu'était cette solution : la bière et le vin seraient autorisés, à condition que le titre de 4 degrés d'alcool ne soit pas dépassé. Quatre degrés d'alcool ! Les amateurs de bon vin et d'idées claires ont trouvé la farce comique au dernier point... On verra bien si les Américains sont capables de se contenter de cette échappatoire.

De même, sur la grosse question du chômage. M. Hoover est à la poursuite des remèdes que la situation exige. La Convention s'était bien gardée de préciser ces remèdes ; elle s'était montrée au contraire fort prudente sur tous les problèmes trop aigus, laissant au Président en exercice, dont elle voulait faire aussi le Président de demain, le soin d'annoncer ses projets de relèvement national, au lendemain de la clôture de ses assises, afin de se faire à lui même la plus profitable réclame. M. Bernard Fay ne nous parle pas de ces projets : ils n'étaient pas encore rendus publics lorsque son article a été composé. Ils le sont maintenant, et ils sont soumis à la critique de tous. Il ne semble pas que les autorités républicaines aient pu jusqu'ici tomber complètement d'accord sur la manière de mettre fin ou d'atténuer notablement le chômage. Nos journaux du 5 août annonçaient même qu'à la suite d'une Conférence de plusieurs heures avec le Président Hoover sur la question du chômage, le Secrétaire d'Etat au commerce, M Lamont, avait remis sa démission, en raison des divergences de vues qui existaient entre lui et le Président au sujet des chômeurs. La Revue catholique américaine *Commonweal,* que nous avons plus d'une fois citée dans ces « Causeries », expose les vues de M. Hoover, dans son n° du 27 juillet, et elle les critique vertement. Le Président Hoover, dit-elle, a résumé son plan en trois points et ses paroles peuvent donner, sous une forme décisive, la preuve de sa propre qualification comme candidat à la continuation de sa magistrature, dans l'esprit des millions d'électeurs. A l'époque où ces électeurs iront aux urnes, en novembre prochain, on saura déjà si ces mesures auront réussi ou si elles se seront révélées insuffisantes. Le Président s'est livré définitivement et il a exprimé ses jugements avec une clarté et une force inusitées, ainsi qu'il suit :

Premièrement : Par une provision de 300 millions de dollars, que la Corporation de Reconstruction offrirait, en prêts temporaires, aux Etats qui sont absolument incapables de financer les secours de chômage, nous avons une base solide d'assurance

qu'il n'y aura ni faim ni froid aux Etats-Unis, l'hiver prochain. Ces prêts ne seront accordés que sur la preuve absolue d'épuisement financier des Etats. Je compte que nul Etat n'y aura recours qu'à la dernière extrémité.

« *Deuxièmement* : Au moyen d'une provision de prêts, s'élevant à 1.500 millions de dollars, de la Corporation de Reconstruction, en vue de travaux ayant un caractère public et servant à l'outillage national, dans des conditions à étudier, nous serions finalement en mesure de trouver de l'emploi pour des centaines de milliers de gens, sans recourir aux impôts.

« *Troisièmement* : Par l'élargissement des pouvoirs de la Corporation, en matière de prêts à l'agriculture, nous pourrions améliorer matériellement la position des fermiers. »

Ce sont là, ajoute *Commonweal*, de redoutables assurances. Si elles se réalisaient, il n'y aurait bientôt plus de gens ayant faim ou privés d'abri dans le pays. On donnerait du travail à des centaines de milliers de chômeurs, sans créer d'impôt nouveau. Les fermiers seraient encouragés et aidés. On doit en toute sincérité formuler l'espoir que le plan du Président soit juste. Mais s'il est faux !

Tout récemment, il a été établi par le chef officiel du Comité de Secours aux Chômeurs, dans la seule ville de New York, que 75 millions de dollars de souscriptions additionnelles, — de source privée ou publique, — vont être nécessaires pour venir en aide aux malheureux sans travail, pour une période de quelques mois. Le double de cette somme sera indispensable pour passer l'hiver, à moins que la situation des affaires ne s'améliore suffisamment pour permettre le réembauchage de milliers de chômeurs actuels. D'un grand nombre de villes, à travers le pays, nous arrivent des rapports semblables. Les fonds des grandes fondations ou organisations charitables sont en général à un niveau très bas. Les difficultés que ces organisations trouvent à réunir les sommes nécessaires au minimum de leur fonctionnement sont vraiment formidables et ne cessent de grandir.

En fait, nombre de personnages connus pour leur charité, leur bon sens, leur équilibre de jugement estiment que ce ne sont pas des millions, mais des milliards de dollars qui vont être nécessaires pour préserver de la faim et du froid la foule des malheureux, durant l'hiver prochain. Evidemment, il en sera tout autrement si les affaires reprennent promptement et universellement, mais il semble que ce soit là compter sur un miracle !

Au surplus la façon dont le Président s'exprime laisse entendre qu'il compte que les emprunts faits par les Etats au secours fédéral ne dépasseront pas 300 millions de dollars. Il prend toutes sortes de précautions pour faire comprendre qu'il n'y faudra recourir qu'à la dernière extrémité; mais il a négligé de nous dire ce qu'il entend par « la dernière extrémité ». Il ne dit pas davantage quelle sorte d'évidence sera admise au sujet de « l'épuisement financier » des Etats. Regardons les faits. Les hommes et les femmes qui s'emploient à secourir les sans travail sont tous d'avis que ces pauvres gens sont dans le dernier besoin et qu'ils manquent de nourriture, de vêtements, d'abri et de remèdes médicaux. Il n'ont pas froid encore, sauf sous la pluie, mais ils auront froid en octobre ou novembre. Et pour ce qui est des fonds de secours des Etats, nul n'ignore qu'ils sont au plus bas et ne peuvent se remonter sans l'aide fédérale.

On ne peut donc compter réellement que sur la reprise des affaires, et certes, depuis la troisième semaine de juillet, certains signes de reprise se sont manifestés dans les centres ouvriers et industriels. Mais il est sûr que, même si l'industrie retrouve son niveau d'avant la crise, elle ne verra plus la situation qui lui avait permis jadis d'employer un si grand nombre d'ouvriers. L'accroissement du machinisme et le perfectionnement des méthodes tendent directement à la réduction de la main-d'œuvre. Il faut donc se rendre compte que la nation va avoir à traîner une grande foule de chômeurs pendant longtemps. Il faudrait calculer approximativement le volume de cette foule et chercher pour elle des débouchés ou des occupations. Il faut aussi éviter le retour de la dépression dont nous souffrons actuellement. Et les projets du Président ne disent rien de tout cela !

Il existe donc un fort courant de doute, aux Etats-Unis, quant à l'efficacité des moyens préconisés par M. Hoover et le parti qu'il représente, en face des gros problèmes de l'heure.

Revenons maintenant à l'article de M. Bernard Fay, et passons avec lui à l'examen du programme des Démocrates.

Contrairement à la Convention républicaine qui avait été solennelle et triste, la Convention démocratique s'est déroulée dans une atmosphère d'excitation et d'audace. Elle a été semée de coups de théâtre ; elle a abouti à un résultat sensationnel. En quelques jours, le groupe qui imposait ses tendances au parti depuis cinq ans a été remplacé par un autre groupe aux vues diamétralement opposées. Le congrès des Démocrates attaqua bravement et de front les questions sérieuses du jour. Il partit en guerre contre la prohibition et prit l'engagement solennel d'abroger, s'il revient au pouvoir, le fameux XVIIIe amendement, et de ramener aux Etats-Unis la bière et le vin, sans limitation de degrés d'alcool. Les Démocrates ont eu aussi le courage de se prononcer contre les hauts tarifs douaniers et contre l'isolement économique des Etats-Unis. Quand il s'agit de désigner le candidat du parti, deux noms émergèrent aussitôt : Franklin Roosevelt et Smith, un catholique. Les partisans de Roosevelt firent à son nom une ovation de 40 minutes ; ceux de Smith répondirent par une ovation d'une heure. La délégation de Virginie, qui avait un troisième candidat, M. Bird, fit parader en son honneur une musique militaire vêtue d'uniformes de 1776 et lâcha dans la salle un vol de colombes (*Bird* signifie *oiseau*).

Après quoi l'on se battit autour des candidats. Le parti démocratique comprend des éléments très disparates : Irlandais catholiques, habitant les villes du nord-est ; protestants Anglo-Saxons, habitant le Sud ; enfin Slaves, Allemands et Canadiens, habitant les Etats du Centre, et Italiens aux idées avancées habitant la Californie, dans l'Extrême Ouest.

M. Alfred Smith, le candidat des catholiques, ancien gouverneur de l'Etat de New-York, est considéré, à juste titre, comme l'homme politique le plus intelligent, le plus éclairé et le plus adroit d'Amérique, le « seul sans doute, remarque M. Fay, qui, dans les circonstances actuelles, pourrait réussir, sans démagogie, à apaiser la colère du peuple et à lui faire prendre patience. » Roosevelt est issu d'une famille fameuse et riche ; il a été ministre de M. Wilson ; il est revenu de la guerre infirme, illustre et héroïque. Il est en partie paralysé, à la suite de ses blessures, mais cela ne l'a pas empêché de rechercher et d'enlever les plus hautes places, telle que celle de gouverneur de l'Etat de New-York qu'il occupe présentement.

Smith était soutenu ardemment par les Irlandais, par les hommes des villes du Nord et par tous ceux que séduit sa sagesse politique. Roosevelt avait pour lui les électeurs protestants du Sud, les femmes qui admirent son courage guerrier, les radicaux de l'Ouest et du Centre.

Trois scrutins restèrent indécis. Les règlements du parti exigent que le candidat ait les 2/3 des voix. Roosevelt n'obtint d'abord que 666 1/4 sur 1154. Au troisième scrutin, il n'avait gagné que 16 voix. Mais il y eut des négociations dans la coulisse. Des ennemis de Smith se laissèrent gagner par Roosevelt. Mac Adoo, gendre de Wilson, lui apporta les voix de la délégation californienne. M. Garner, candidat de la délégation du Texas, consentit à se contenter du titre de vice président, et à soutenir la candidature Roosevelt. Ces divers appoints ont fait monter les voix de Roosevelt de 682 à 954 ; la bataille était gagnée. Garner a été choisi comme vice-président. Le président du parti, qui était jusque-là M. Raskob, un ami de Smith, a été remplacé par M. Farley, qui fait campagne pour Roosevelt. Le parti démocrate a d'autre part pour lui la presse Hearst, la presse Scripps Howard et ses innombrables journaux. Un grand nombre de quotidiens ont passé du parti républicain au parti démocrate. Celui-ci semble avoir pour lui la masse énorme des mécontents. Normalement, à moins d'événements nouveaux, il doit triompher en novembre.

Une difficulté pourrait pourtant se présenter : c'est que les divisions qui existent entre Démocrates aboutissent à une scission et servent au triomphe des Républicains. En somme, c'est M. Smith qui est l'arbitre de la situation. Il est sorti humilié et mécontent de la Convention du parti à Chicago. Il sait que c'est sa qualité de catholique et d'Irlandais qui lui a valu son échec. S'il était assez superficiel pour vouloir se venger, la chose lui serait facile, car tout dépend de son attitude. A Wall Street, on parie pour Roosevelt contre Hoover, à 3 contre 1 ; mais que décidera Alfred Smith ?

II

Le nº de *Commonweal* du 20 juillet nous a déjà rassurés sur ce point et nous a fourni en même temps des renseignements précieux.

L'article est intitulé, d'une manière un peu étrange : « *The cold grey morning after,* » — littéralement : *La froide matinée grise d'après,* et il est signé Charles Willis Thompson.

« Le prodigieux contraste entre la Convention républicaine et la démocratique ne fut pas accidentel. Il fut fondamental. C'était le contraste entre deux partis : le contraste entre le parti républicain de jadis et le parti démocratique de jadis. Mais quelque chose d'entièrement nouveau y est apparu. Ce fut un contraste bien plus important, en cette année de dépression et de doute pour toutes les affaires personnelles de chacun. Ce fut le contraste entre le parti républicain de jadis, purgé pour la première fois des discordes qui le troublaient depuis 1912, et un nouveau régime du parti démocratique, — le régime du Sud rural et de l'Ouest trans Mississipien, s'opposant à la fois à l'Est urbain et rural et au centre. »

N'oublions pas que c'est un Démocrate qui nous parle ainsi. Et c'est aussi, suivant toute vraisemblance, un ami, peut-être un intime de M. Smith. Il sait par le menu tout ce qui s'est passé à la Convention de Chicago. Il a vu le Sud et l'Extrême-Ouest s'insurger contre l'Est, le Centre et le Nord. Il ne veut cependant pas voir que la chaude bataille entre Roosevelt et le catholique Smith est une nouvelle preuve de l'habitude incurable d'inharmonie que le parti démocratique a toujours eue. Il s'élève contre les commentaires hâtifs qui ont été donnés dans ce sens ; il affirme que les ardents combats qui ont marqué la Convention ont tous été le résultat « des confusions produites par la tentative de leaders nouveaux d'user de leur influence rudement et avec acharnement, et par le recul instinctif de beaucoup de leurs partisans, aux moments décisifs, en face des conséquences dangereuses. »

La note dominante chez les « nouveaux chefs, » ce fut la haine de la ville, et par le mot « ville » ils entendaient les domaines ruraux de l'Est, depuis la baie de Passamaquoddy jusqu'au fleuve James, et de la baie de Massachusetts jusqu'à la rive est du Mississipi, aussi bien que les districts urbains eux-mêmes. C'était le Sud qui menait la bataille et le trans-Mississipi suivait le mouvement. La crainte de New-York, de Chicago, de Boston, de Cleveland et de toutes les régions qui les entourent, urbaines ou rurales, voilà ce qui animait les initiateurs de la nouvelle orientation. Les Longs de la Louisiane et les « Rouleurs » du Montana avaient entrepris de ruiner, d'exterminer l'influence de l' « Est » dans les Congrès du parti.

Or, rien de plus significatif ne s'est produit, depuis la Convention, que la proclamation par laquelle Alfred E. Smith a fait connaître qu'il soutiendrait quand même le parti. Non pas que personne, parmi les gens sensés, ait jamais pu croire que Smith serait capable de déserter. Ce qui a été important, c'est l'indication de ce à quoi répondait ce document. Smith en effet y déclare qu'il a reçu « des milliers de lettres et de télégrammes » de la part de ses partisans, « pour lui demander conseil, » et « mille fois plus de suggestions définies pour lui-même » Ce que pouvaient être ces suggestions, il le dit lorsqu'il ajoute que beaucoup lui demandaient de constituer et d'organiser un parti indépendant

Notons au passage que si l'on était en France, l'organisation d'un parti nouveau n'aurait pas manqué de se produire sans retard. Nous sommes, dans la politique de chez nous, un peu comme les anges qui, selon S. Thomas, sont tous d'une espèce différente. Chacun de nous veut avoir sa politique, sa panacée, les groupes se multiplient à l'infini et les dénominations manqueront bientôt pour qualifier tous les partis que chaque jour ou chaque consultation électorale engendre.

En Amérique, il y a plus de discipline. On ne veut connaître que deux grands partis : Républicains et Démocrates. On ne veut pas sortir de là. Les communistes n'ont aucune chance de succès et ils ont contre eux les 99 % de la population.

L'attitude de Smith peut servir de modèle. Il a publié son manifeste pour calmer ses partisans et retenir les démocrates tout prêts à déserter le parti. Certes, le vote de la Convention de Chicago a troublé un grand nombre de démocrates. Ils ne voudraient pas être obligés, lors de la grande élection de novembre, de se prononcer dans le sens que la Convention a décidé ; ils redoutent les tendances trop radicales de Roosevelt et de ses partisans. Ils ne voient qu'une issue : reprendre leur liberté, en fondant un nouveau parti. Mais Smith n'est pas de cet avis Il ne leur donne aucun appui dans leur pensée de trahison envers le parti Il estime que l'on guérit mieux un groupe, une société, un parti quelconque, du dedans que du dehors. La position de Smith est exactement celle de Bryan en 1904, lorsqu'il fut mis de côté par la majorité de son parti qui choisit comme candidat Alton Parker. Bryan se refusa à déserter. Mais il ne put empêcher ses amis de le faire et de donner à Théodore Roosevelt la plus forte majorité que jamais candidat ait obtenue. Est-ce que Smith, agissant comme le fit alors Bryan, aura l'infortune de voir le même résultat se produire cette année ?

Ce qui explique l'anxiété de beaucoup de démocrates et leur désir de quitter le parti, c'est l'effroi que la victoire des extrémistes du Sud a causé, et plus encore l'usage que les vainqueurs firent de leur pouvoir, et peut-être encore davantage « la crainte de quelque chose à venir. » Il y a dans la nature humaine une propension irrésistible à incarner dans un nom les tendances d'un temps. C'est ainsi que l'on résume le mouvement protestant dans le nom de Luther et la Terreur dans celui de Robespierre. Dans le même sens, l'opposition à l'influence de la ville et de l'Est se donne comme une volonté de détruire « l'influence de Smith-Raskob. » Mais ce n'est là qu'une personnification arbitraire. Smith et Raskob ne sont que des noms pour représenter une influence que, depuis des années et bien avant que Smith jouât un rôle en politique, le Sud et l'Ouest rêvaient de détruire. Cette influence est celle de la région qui va de Boston à Chicago, et d'Adirondacks à Richmond.

Cela explique les bizarres accouplements que la lutte contre Roosevelt a engendrés. On a vu se dresser contre lui des « humides » *(wets)*, tels que Ritchie du Maryland, et des « secs » *(drys)*, tels que Byrd de Virginie, et beaucoup d'autres personnages de sentiments divers ou opposés, mais que réunissait un commun péril. Le seul élément inattendu, dans ces combinaisons, était Garner et ses hommes, car on pouvait s'attendre à le trouver dès le début parmi les partisans sudistes de Roosevelt ou les hommes du Far West.

Lorsque la combinaison formée en faveur de Smith s'est rompue, c'est du côté de Garner que la rupture a commencé. Cela mis à part, il n'y avait aucun dissentiment important de principe entre les membres de la Convention démocratique. Contrairement aux apparences, il n'y avait pas même de haine de personnes, à proprement parler. C'est ainsi que la Convention se montra unanime, le jour où Smith fut acclamé Ce n'est pas contre Smith, en tant qu'individu, que l'on a voté, c'est pour les régions du Sud-Ouest. Au sujet de la prohibition, Smith n'eut aucune peine à faire approuver le plan des humides.

La principale différence entre les deux partis, républicain et démocrate, en ce moment, c'est que depuis 1925 le parti républicain a su faire l'unité de front. Il avait eu aussi, jadis, ses oppositions et ses divisions intérieures. Les démocrates ont eu à plusieurs reprises accès au pouvoir grâce aux retentissantes défections qui se produisaient dans le parti d'en face. C'est ainsi que « la dissidence républicaine de 1912 » est restée célèbre, parce qu'à cette date Bull Moose fit défection. Cette dissidence remontait du reste à 1910. On était alors excessivement mécontent de voir les affaires de l'Etat, sous le président Taft, aux mains de Aldrich de Rhode-Island et de Cannon d'Illinois. C'était, comme aujourd'hui au sein du parti démocratique, un soulèvement de l'Est contre l'Ouest.

Il y a cependant quelque chose de plus qu'une question de régionalisme et de jalousie de pays à pays, dans les oppositions de personnes qui se sont dessinées au milieu du parti démocratique. « Il serait puéril, déclare *Commonweal*, de nier que des préjugés anti-catholiques aient joué un rôle dans les décisions ou les indécisions du Sud,

du Far-West. » Pour les gens de ce pays, l'Est n'apparaît pas seulement comme la patrie des spéculateurs de Wall-Street, des bandits de Chicago et des monstrueuses créatures de Tammany Hall, mais aussi comme la région où quantité de villes tombent peu à peu sous la dangereuse domination des prêtres rusés et de leurs dociles créatures. Lorsque Smith, à Chicago, déclara qu'il avait été battu, quatre ans plus tôt, parce qu'il était « humide, » un délégué du Texas, Maury Hughes de Dallas, s'empressa de dire qu'il n'en était rien et que Smith avait été tout simplement « crucifié sur la croix de l'intolérance religieuse. » Toutefois, cette question de religion ne doit pas être surestimée. Il est sûr que même si tous les habitants de l'Est avaient été des protestants, à la manière de Ritchie, les événements auraient tourné de même.

La bataille est maintenant engagée dans tout le pays. Les journaux nous disent chaque jour les efforts accomplis par Hoover pour rendre un peu d'activité aux affaires et propager dans tout le pays cet optimisme officiel qui est l'un des traits dominants de sa tactique électorale. Les Démocrates ont des chances très fortes, en raison de l'universel mécontentement.

Nous saurons, au début de novembre, les résultats de la vaste bataille. Il s'agit d'une lutte pour le pouvoir et pour les places, encore plus que d'un combat pour les vrais intérêts du pays. Nulle part, en somme, la mêlée démagogique n'est très intéressante à regarder de près. Ce n'est certes pas à la politique qu'il convient d'appliquer la parole de Flaubert : « Il suffit que nous regardions longtemps un objet pour qu'il devienne intéressant ! »

III

Et cependant, la politique américaine conserve encore quelque chose de sain et de normal. J'ai dit l'horreur que l'on éprouvait là-bas pour toutes les formes du communisme. Et il suffit que l'on puisse dire d'un projet de loi qu'il n'est qu'un procédé de « redistribution de la richesse », pour qu'il devienne immédiatement suspect au plus grand nombre. Les Américains veulent bien donner, et ils donnent en effet des sommes fabuleuses pour les œuvres qui les intéressent ; mais ils n'admettent pas que la loi vienne faire pencher la balance en faveur de la paresse, de l'imprévoyance ou de la maladresse. Chacun doit courir ses chances. Il faut respecter les inégalités voulues par la nature. Telle serait la philosophie de l'Américain moyen.

Mais voici un autre grand pays, encore plus peuplé que les Etats-Unis, où règne un état d'esprit entièrement différent. Là s'est installé le communisme en maître. On entend bien que je veux parler de la Russie soviétique. Entre les mains des maîtres actuels de la Russie, la politique est devenue une affaire de religion : la religion de l'athéisme en lutte contre la religion divine. Nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur les traits extérieurs de la nouvelle barbarie que le communisme a introduite en Russie. Mais nous nous attacherons à un poignant problème : Qu'est devenue la vieille Eglise russe, l'Eglise de sainte Olga et de S. Vladimir ? Comment le bolchévisme est-il parvenu à détruire si entièrement cette Eglise, qu'elle nous apparaît comme désormais anéantie, sans espoir de résurrection ? « Un vrai miracle que le démon a fait là, » disait quelqu'un à ce sujet. Ne devons nous pas, nous prêtres catholiques, nous approcher de ces ruines lamentables pour y faire notre méditation ? Un philosophe français, l'infortuné Théodore Jouffroy, croyait pouvoir écrire, il y a un peu plus de cent ans, un retentissant article intitulé : *Comment les dogmes finissent*. Il se trompait. Le dogme n'est pas mort et rien n'annonce qu'il soit malade. Mais sur le tombeau de la malheureuse Eglise orthodoxe russe, on pourrait écrire dès maintenant : *Comment les Eglises meurent*. Plus d'une leçon doit jaillir pour nous d'un tel examen.

Justement, le Père Franciscain Ehrard Schlund, Docteur en théologie et professeur d'Ecole supérieure à Munich, a étudié cette grave question dans une série d'articles de *Schönere Zukunft* (31 juillet, 7 et 14 août), sous ce titre : *Causes de la victoire bolchéviste sur l'Eglise russe*.

Notons d'abord qu'il s'agit bien de l'Eglise nationale russe. Les petits îlots catholiques ou protestants que l'on remarquait en Russie ont mieux résisté que le grand corps de l'Eglise orthodoxe.

Ce qui est extraordinaire, c'est que le bolchévisme, qui a rencontré une si forte résistance dans le pays, soit au point de vue politique, soit au point de vue économique, ait trouvé, au contraire, si peu d'obstacles dans son œuvre de déchristianisation du peuple. A l'heure actuelle, la jeunesse entière semble gagnée à l'athéisme. La religion, la personnalité de Dieu, l'Eglise ne jouent désormais plus aucun rôle auprès d'elle. Cette jeunesse tient le problème religieux pour définitivement clos ; elle est tranquille dans la négation ; elle semble ne pouvoir comprendre qu'un homme « moderne », un homme « cultivé » puisse encore s'occuper d'une chose aussi périmée que la religion.

Et ce qui est encore plus étrange, c'est que les vieux eux-mêmes, les paysans qui ont pratiqué la religion pendant toute leur jeunesse et qui étaient même de fervents chrétiens, en apparence du moins, ne montrent plus pour cette religion et leur premier âge qu'une stupéfiante indifférence. Comment ne pas se rappeler le temps où le peuple russe se glorifiait d'être le plus croyant du monde ? Comment ne pas évoquer les paroles fameuses d'un diplomate russe à Napoléon, lui faisant observer qu'il y avait deux peuples que le grand nombre de ses églises avait su garantir de l'esclavage universel : la Russie et l'Espagne ! Qu'est devenue la « sainte Russie », dont on nous parlait jadis ?

La première raison que l'on peut donner d'une décadence religieuse aussi prompte et aussi irrémédiable, — accomplie en une seule génération, — c'est la *déchéance intellectuelle et spirituelle de l'Eglise russe elle même*. Cette déchéance ne date pas d'hier ; elle a commencé depuis des siècles. La religion russe n'était plus qu'une pieuse routine, une icone traditionnelle, un cadavre embaumé. L'Eglise russe était restée au niveau intellectuel du Moyen-Age ; elle n'a pas accompli un progrès, pas fait un pas en avant, depuis l'ère moderne. Le dernier théologien marquant de cette Eglise fut Pierre Mogilas, métropolite de Kiew, et il mourut en 1647 ! Il fut le principal adversaire du fameux Cyrille Lukaris, qui manifestait, au sein de l'Eglise orthodoxe, des tendances favorables au protestantisme. Son ouvrage capital fut la *Confessio orthodoxa* de 1643. Depuis cette date, on aurait peine à signaler une œuvre théologique qui en vaille la peine. Et s'il y eut des penseurs religieux parmi les Russes, ce furent des laïques, tels que Wladimir Solovieff.

Si l'on cherche à s'expliquer comment l'Eglise russe a pu se figer de la sorte, jusqu'à devenir une sorte de « Belle au bois dormant » que rien n'a pu désormais tirer de son profond sommeil, on est conduit à constater que le plus grand ennemi de cette Eglise fut le célèbre monarque moderne, Pierre-le Grand, qui détruisit le patriarcat, le remplaça par le Saint-Synode, et fit de ce dernier un simple rouage administratif. Par suite de ces mesures, que leur auteur dut croire géniales, l'Eglise russe perdit toute autonomie, toute liberté, toute initiative, et pratiquement toute vie réelle. Entrée dans la machine gouvernementale, elle devenait la chose de la monarchie, un instrument entre ses mains. Ses évêques et métropolites n'étaient plus que des fonctionnaires d'Etat. Ils devaient leur promotion à la faveur ou à des intrigues de cour, et nullement à leur valeur intellectuelle. On ne leur demandait point d'être des théologiens et des penseurs remarquables, pas même des orateurs religieux émouvants et convaincus, mais des serviteurs fidèles du trône. Désormais, le clergé cessa de jouer un rôle de direction intellectuelle dans la nation. Lorsque la science universitaire fit son apparition en Russie, elle prit en pitié ce clergé déchu, et elle se détourna, avec dédain, de la religion qu'il représentait. Et si ce clergé étalait une effarante nullité dans le domaine théologique et philosophique, il se montrait encore plus étranger à ce que l'on en venait à considérer comme l'essentiel de la culture moderne : la formation littéraire et scientifique. Quand on compare l'influence du clergé français, dans le simple domaine littéraire, quand on suppute par la pensée ce que pèse, dans notre évolution historique, le génie d'un Bossuet ou celui d'un Fénelon, d'un Bourdaloue, d'un Lamennais, d'un Lacordaire, ou encore la place que tient de nos jours un Bremond dans le monde des lettres, celle que l'Ordre des Bénédictins a occupée dans le domaine de l'érudition historique, on ne peut qu'être stupéfait et navré de la carence totale d'un clergé national, tel que celui de Russie, dans le mouvement des idées du pays [1].

Mais ce qui doit être dit du clergé en général, en Russie, s'applique encore plus gravement au clergé paroissial et rural. Le pope russe ne recevait aucune formation théologique proprement dite. Il n'était qu'un paysan un peu déluré, qui avait appris les rites de la messe en les voyant célébrer, qui avait passé un examen sommaire concernant ces rites et ceux des sacrements, avait acquitté un impôt spécial et reçu l'ordination, sans pour cela renoncer à la vie de famille, ce qui veut dire femme et nombreux enfants. Le pope savait tout juste lire et écrire ; il ne pouvait exercer aucune influence sur le peuple ; il restait peuple lui-même jusqu'au fond de l'âme. Il n'avait pas l'administration du sacrement de pénitence. Il ne pouvait s'élever à l'épiscopat : on ne devenait évêque que si l'on était moine voué au célibat. Mais le moine épiscopable n'était lui-même guère plus cultivé. Sa vénérable barbe, son maintien grave et austère, sa dignité à l'autel, sa piété même, dont nous ne contesterons pas la sincérité, ne lui conféraient qu'un prestige tout extérieur et n'avaient point de prise sur le monde intellectuel, auquel il demeurait étranger. La religion était transmise par ce clergé ignare, comme une pieuse tradition, sans effort de justification théorique, sans adaptation à la mentalité contemporaine, sans activité apologétique, sans prise de contact avec les courants de pensée modernes. Dans ces conditions, le christianisme n'était plus, pour la grande masse de ceux qui le pratiquaient, qu'une sorte de superstition recouverte d'une religiosité tout extérieure. Ce n'était pas la conviction profonde et réfléchie qui se sent capable d'affronter la persécution sous toutes ses formes, parce qu'elle repose sur la certitude !

Cela nous montre à quel point il est nécessaire au prêtre de posséder une réelle et forte culture, de ne rester étranger à aucune des formes de l'activité intellectuelle de son siècle, de prendre part à toutes les découvertes, à toutes les recherches, à toutes les aspirations scientifiques ou artistiques de son temps.

Pour avoir négligé ce devoir essentiel, le clergé russe s'est trouvé sans force, en face de l'adversaire. Il s'est effondré sous le mépris des plus ignorants, parce qu'il n'avait pas su se faire respecter des plus instruits.

Une seconde raison de la faiblesse de cette Eglise russe a été sa *stérilité apostolique*. On dirait qu'elle avait oublié la parole solennelle du Christ : « Allez enseigner tous les peuples. » De

[1] Pour aller au fond des choses, notons que si l'Eglise russe n'avait pas été séparée de Rome, elle aurait pu s'appuyer sur le Pape pour échapper à l'emprise mortelle du tsarisme. C'est donc parce qu'elle était *schismatique* que l'Eglise russe a trouvé la mort ! Les Eglises protestantes marchent, par une voie différente, vers le même abîme !

même que le protestantisme, dans le premier siècle de ses origines et même longtemps après, ignora à peu près complètement le devoir missionnaire, l'Eglise schismatique russe manquait totalement de l'esprit d'apostolat, qui n'est qu'une forme de l'esprit de charité spirituelle, en d'autres termes, une forme de vie chrétienne. L'action religieuse était nulle en Russie : aucun mouvement, aucune tentative pour ramener au bercail les brebis égarées, aucune initiative tendant à la conversion des incrédules, encore moins à celle des infidèles. Il y eut, chez les Russes, de pieux moines, très occupés de leur sainteté individuelle, très portés à gémir et à pleurer sur les défections qui désolaient leur Eglise. Il y eut des solitaires et d'infatigables pèlerins. Mais il n'y eut jamais que très peu de *travailleurs spirituels* Il n'y avait que peu ou point d'*apôtres*. Notons bien ceci : c'est capital pour notre propre instruction. Il faut des moines contemplatifs ; mais ils ne suffisent point. Il faut des prédicateurs, des remueurs de foules, des savants pour leur fournir les armes dont ils se serviront, il faut des confesseurs, des directeurs d'âmes, des hommes d'autorité spirituelle, de vie profonde et contagieuse, dont le prestige entraîne et conquiert. Est il admissible que l'Eglise russe n'ait pas songé à gagner la Sibérie et les autres possessions coloniales de l'Empire à la foi chrétienne, qu'elle n'y ait organisé aucune mission proprement dite, et que l'étiquette de « missions russes » appliquée à deux établissements officiels n'ait été qu'un leurre ? Est-il concevable que ce soit contre la volonté de l'Eglise que l'Etat russe ait créé ces deux établissements de conversion des païens, l'un dans l'île Sakhaline, l'autre dans l'Extrême-Orient sibérien, où l'on craignait l'influence japonaise ?

En somme, cette Eglise n'était plus qu'une institution liturgique ; la vie spirituelle lui manquait totalement.

La troisième raison de sa défaite écrasante, — en rapport intime avec les deux premières, — ce fut son *union trop étroite avec l'Etat*. L'Eglise russe était devenue une sorte d'ornement du régime monarchique ; elle tendait directement à l'apothéose des tsars. Grâce à elle, le tsar était un personnage presque divin pour le peuple. C'était la religion qui apprenait au peuple à le vénérer, à l'aimer, à compter sur lui, à le traiter comme une sorte de fétiche, comme le « petit père » de toute la nation, à le mettre au rang des dieux. Le tsar, dans la pensée commune, était situé parmi les saints et au-dessus des saints. L'union entre l'Eglise et le régime était si étroite que celle là devait presque fatalement tomber avec celui-ci. De même en France, les ennemis de la religion ont tendu, de toutes leurs forces et avec une habileté infernale, à identifier la cause du catholicisme traditionnel avec celui de la monarchie, et le clergé français a commis la faute de tomber dans le piège, au moins pendant un certain temps. Il a cruellement souffert de son erreur, qui ne fut heureusement que temporaire et du reste rachetée par d'autres traits de son attitude. En Russie, l'identification a été complète. Le clergé ne se rachetait par aucun autre service rendu à la nation. Il marchait totalement dans l'orbite du tsarisme. La chute du régime devait lui être fatale ; cela n'a pas manqué.

C'était jusque dans les formes extérieures que cette union trop intime se manifestait. Il y avait des monastères bâtis comme des forteresses, et qui avaient servi à défendre le pays contre les Tartares, mais qui servaient depuis lors à écraser les tentatives de rébellion populaire, en sorte que leurs sous-sols comprenaient toujours une garnison de Cosaques. Comment la destruction de ce genre de forteresses, à la fois religieuses et monarchiques, n'aurait elle pas revêtu, aux yeux d'un peuple en Révolution, l'allure de la destruction de notre Bastille en 1789 ? Et comment le bolchévisme, en déclarant la guerre au régime tsariste, ne l'aurait-il pas déclarée aussi à la religion, qui soutenait ce régime et lui était liée d'une façon aussi scandaleuse ?

Et que cela aussi nous aide à conclure qu'il n'est pas bon, qu'il est dangereux pour l'Eglise de s'inféoder trop ouvertement à un régime quelconque. Nous sommes prêts à servir la patrie sous tous les régimes ; mais nous gardons notre sérénité et notre philosophie supérieure, en face de tous les emballements politiques, et de toutes les panacées humaines, quelles qu'elles soient !

IV

Considérons de près les deux adversaires en présence : le bolchévisme et l'Eglise russe. Le bolchévisme est le fruit de l'idéologie pseudo-scientifique née au sein de la bourgeoisie incrédule, que la Révolution française a commencé à porter au pouvoir. Au début, cette bourgeoisie a hésité sur le parti qu'elle devait prendre à l'égard de la religion chrétienne. Elle n'y croyait plus pour son compte ; mais elle sentait d'instinct que le frein religieux jouait un rôle, peut-être nécessaire, dans la constitution des sociétés. « Il faut une religion pour le peuple, » disaient les uns. Et c'était de leur part une abominable hypocrisie. « Au village, je vais à la messe, a écrit Renan ; à la ville, je ris de ceux qui y vont. » C'est bien le mot d'ordre des intellectuels bourgeois, à une certaine époque. Mais il en est d'autres qui se piquent de plus de franchise ou de brutalité, ou qui voient moins profond dans les problèmes sociaux. « Nous avons fermé le paradis et l'enfer, disait encore Renan, après Ernest Laroux. Avons-nous bien fait ? Avons nous mal fait ?... » Il avait bien raison d'avoir un doute Mais il avait bien tort de croire que l'on ferme le paradis ou l'enfer, comme un cinéma qui n'a plus de clients.

Le bolchévisme est né de la « fermeture » du paradis et de l'enfer. Il tient de son origine pseudo-scientifique son dogmatisme primaire et

son assurance enfantine en face du grand mystère des choses. Il a gardé pourtant du christianisme quelque chose : le *Misereor super turbam* inconnu du paganisme antique, et la hantise du paradis. Comme il prétend avoir détruit le ciel chrétien, il transpose le rêve de béatitude que Jésus a apporté aux hommes, en affirmant qu'il est capable de donner le bonheur sur cette terre. Il ne voit pas qu'il rapetisse l'être humain au niveau des horizons terrestres. Il ne voit pas qu'il a cassé les ailes de l'esprit. Il prétend réaliser la fraternité universelle et il ne s'étonne point d'être contraint de prendre son point de départ dans *la haine*, le plus hideux des sentiments qui puissent se disputer un cœur humain.

Le bolchévisme trouvait en face de lui un christianisme routinier, attardé, sans défense, enchaîné à l'ordre des choses régnant et au régime établi, infidèle en somme à ses origines démocratiques et à son inspiration première, faite d'amour des pauvres et des petits. Le bolchévisme ne pouvait pas ne pas être l'ennemi mortel de ce christianisme-là. Même si l'Eglise russe n'avait pas été liée d'une façon aussi étroite au tsarisme qu'il voulait abattre, le bolchévisme devait nécessairement se heurter avec violence au christianisme. Karl Marx avait dit : *La religion est l'opium du peuple !*

Il ne peut y avoir d'entente entre le matérialisme et le christianisme. La chair et l'esprit sont les deux pôles opposés de la création ; ils sont en guerre au fond de notre nature déchue. Le bolchévisme vise au triomphe de la chair, le christianisme au triomphe de l'esprit. Ce sont des adversaires irréconciliables. De plus, le christianisme enseigne la valeur de l'individu humain, le devoir de l'individu de ne pas se laisser absorber par la collectivité, d'être soi même, de discuter, du point de vue de sa conscience, les ordres de l'Etat, de se dresser, s'il le faut, en face des tyrans et de défier les Césars de tout genre, lorsqu'ils osent empiéter sur le domaine sacré du devoir religieux. Le collectivisme au contraire ignore et écrase l'individu ; il ne peut voir que l'Etat ; il pratique un césarisme plus brutal cent fois que celui des despotes les plus absolus. Il substitue ce qu'il appelle « la conscience de classe, » et qui n'est que le rêve de domination d'un tribun, à la conscience individuelle.

Pour toutes ces raisons, le bolchévisme s'est acharné, dès qu'il a été au pouvoir, à détruire l'Eglise russe, tout comme ferait le socialisme en n'importe quel pays du monde, dès qu'il se croirait affermi dans sa domination. Son premier geste fut de séparer l'Eglise de l'Etat. Naturellement, il fit miroiter aux yeux des masses les richesses de l'Eglise et il en prit prétexte pour la dépouiller. Pour ses finances toujours défaillantes, c'était un secours passager mais substantiel. En possession de la machine à fabriquer les lois, le bolchévisme s'attacha à faire tourner cette machine à plein contre son ennemie. Lui non plus cependant il n'était pas exempt de cette hypocrisie qu'il a tant de fois reprochée à la bourgeoisie. Il ne voulait pas faire croire qu'il redoutait l'Eglise : il proclamait sur tous les tons qu'il laissait toute liberté aux consciences. La liberté religieuse était un article de cette idéologie mensongère qu'il a empruntée en partie aux bourgeois ivres d'ambition de la Révolution française. Mais tout en proclamant la liberté religieuse, il a tendu tous les ressorts de l'Etat pour détruire la religion dans les masses. Plus de religion dans l'enseignement, plus de religion dans la vie publique, plus de religion dans la rue. Défense au clergé de sortir de la sacristie ou du sanctuaire ; défense de faire de la propagande auprès de la jeunesse. L'Eglise russe, qui n'avait déjà aucune ou à peu près aucune activité apostolique, s'est vue emmurée dans son inactivité séculaire. Le Verbe était déjà enchaîné par l'inertie cléricale ; il l'a été désormais par le lien des lois. Il n'y a pas eu, dans toute l'histoire des persécutions, une législation aux mailles aussi savamment tressées contre le christianisme que celle du bolchévisme. Grâce à ce réseau serré, les prêtres ont été tenus en surveillance constante. Les plus zélés ont été arrêtés, sous l'inculpation de complot contre le régime. Beaucoup ont été mis à mort. Les églises ont été fermées les unes après les autres, sous des prétextes divers. L'instruction catéchistique, qui était bien rudimentaire, est devenue impossible. Toute organisation paroissiale a été interdite. Et partout, comme pour obséder le regard et l'esprit enténébré de la foule, partout, dans les gares, dans les tramways, sur les murs des monuments publics et jusqu'à la porte des églises, le gouvernement ou le club *(soviet)* local a fait afficher en grosses lettres l'axiome de Marx : *La religion est l'opium du peuple*. Ce qui revient à dire : « La religion est libre, mais nous proclamons qu'elle est un poison social ! »

Ajoutez à cela que les principaux grands hommes du bolchévisme étaient en général animés d'une haine *personnelle* contre l'Eglise et que leurs doctrines se rehaussaient de rancunes invétérées. Lénine, le prophète de la religion nouvelle, avait eu à souffrir de l'Eglise et il tenait à se venger d'elle. Cela est encore plus vrai de Staline, qui vient de lancer dans tout l'univers le mot d'ordre de la guerre à Dieu. Staline a été dans sa jeunesse étudiant en théologie, comme Sébastien Faure chez nous. Il apporte à son anticléricalisme toute la fureur des renégats. Le prolétariat est arrivé au pouvoir. On l'a habitué à considérer la religion comme l'alliée du capitalisme bourgeois et du tsarisme oppresseur. On fait miroiter devant lui les avantages d'une morale nouvelle qui ne connaît plus ni les commandements de Dieu ni ceux de l'Eglise, mais qui se résume dans cette sentence : « Tout ce qui profite à ta classe est bien, — tout ce qui est contre ta classe est mal. A part cela, tu es libre de faire tout ce qui te plaît. »

En somme, l'Eglise russe paie très cher le crime d'avoir laissé le peuple dans l'ignorance religieuse et dans l'ignorance tout court. L'Eglise catholique a toujours travaillé à l'instruction populaire ; et ce n'est que de nos jours que le radicalisme bourgeois s'est mis à marcher sur ses traces et a même prétendu aller plus loin qu'elle. L'instruction populaire est précieuse pour le clergé, parce qu'elle lui permet de parler à des intelligences plus ouvertes. L'une des causes les plus frappantes de l'effondrement de l'Eglise russe, c'est l'incurable naïveté avec laquelle un peuple abruti et ignorant a pu avaler, — c'est le seul mot qui convienne, — les plus grosses sottises contre la religion.

Ces hommes qui se recommandent constamment de la science éprouvent pour le peuple un tel mépris qu'ils ne prennent pas la peine de camoufler leurs mensonges. Leur propagande antireligieuse se contente des moyens les plus grossiers. La religion, l'Eglise, et surtout le catholicisme sont tournés en ridicule, vilipendés, salis, dans de lourdes affiches qui étalent partout les plus ignobles calomnies. On les représente surtout comme les ennemis du prolétariat, du plan quinquennal, de la puissance soviétique. « J'ai eu souvent l'impression, écrit le P. Schlund, que ces placards étaient littéralement ridicules. Mais c'est un fait qu'ils agissent sur l'âme russe. Plus ils sont grossiers, plus ils sont drastiques, plus ils sont efficaces. » C'est par ces moyens que les mesures de l'Etat contre l'Eglise trouvent leur justification dans l'opinion publique. Les plus antiques et les plus magnifiques cathédrales ont été désaffectées, dépouillées, transformées en musées, et la foule approuve ces scandales, en acceptant les explications que lui donnent les journaux du gouvernement. A Leningrad, la cathédrale Saint-Isaac, la plus vénérée de toutes et la plus importante jadis, est devenue un musée antireligieux. A Moscou, le musée antireligieux central est installé dans un ancien couvent et la cathédrale qui y était annexée. Et c'est ainsi partout. Des statistiques, des diagrammes aux allures scientifiques, des caricatures antireligieuses, s'étalent partout dans ces musées, avec des inscriptions qui se ramènent à ceci : « Regardez, voilà comment l'Eglise était unie au tsarisme et au capitalisme. Regardez, voilà comment l'on vous a trompés ! » Parfois, les enfants des écoles sont conduits dans ces musées par leurs maîtres et on leur commente les gravures. L'auteur de l'article que nous analysons a entendu de ses propres oreilles les développements donnés par l'instituteur à ses écoliers aux explications qui accompagnent les placards antireligieux.

Ajoutons que, pendant que toute liberté d'enseigner ou de faire de l'apostolat est enlevée au prêtre, le gouvernement favorise de tout son pouvoir l'association des « athées ». Cette association porte en Russie le nom de « *Besboschniki* ». Elle fait une propagande effrénée dans les usines et les fabriques ; elle organise des démonstrations antireligieuses dans les rues, aux jours de fêtes chrétiennes. Elle provoque ainsi des désordres qui aboutissent régulièrement à la fermeture des églises. Elle s'affiche dans les théâtres, les jardins publics, les clubs. Elle publie une revue, — « *L'Athée*, Besboshcnik », — qui est d'une lamentable faiblesse, mais dont l'action n'en est pas moins déplorable dans le peuple. Aujourd'hui, cette association des Athées russes compte environ 3.500.000 adhérents et elle se promet d'en avoir, en octobre 1933, 17 millions [1].

Enfin, au nombre des moyens secondaires qui ont été employés contre l'Eglise russe, il convient de noter l'institution de la semaine de *cinq jours*. La masse des ouvriers ne s'occupe plus que de savoir quel est son jour de repos. Peu lui importe que ce jour tombe un dimanche ou un autre jour de l'ancienne semaine, qui n'a pas été supprimée officiellement. L'ouvrier n'a plus aucun intérêt au dimanche. « Dans un an ou deux, déclarait un commissaire du peuple, plus personne ne saura ce que c'est que le dimanche. »

D'autre part, la famille russe est en voie de décomposition. Les lois nouvelles lui sont peu favorables. L'organisation du travail et du repos du 5e jour lui est également contraire. Cette dislocation automatique de l'antique famille chrétienne russe a été plus nuisible que tout le reste, peut-être, au maintien des traditions religieuses. D'ailleurs, la situation du logement russe, dont nous ne pouvons nous faire aucune idée, tend directement à la décomposition de la famille par le développement inévitable de la promiscuité et de l'immoralité. C'est ainsi qu'à Moscou, la population ne dispose que de 3 mètres carrés et demi par personne !

Enfin, une mesure qui a beaucoup contribué à la perte de l'esprit chrétien dans l'empire des Soviets, a été l'interdiction théorique et pratique de toute activité charitable. Les prêtres n'ont plus le droit de réunir des secours et de les distribuer aux malheureux. Cette défense n'est pas observée ; la charité existe toujours en Russie. Les prêtres ne vivent eux mêmes que d'aumônes qui leur viennent souvent des pauvres gens autant que des plus fortunés. Le Russe est naturellement charitable ; il partage volontiers, même le plus misérable, avec les plus pauvres que lui. Mais la Tscheka ne doit rien savoir de ces aumônes. L'interdiction de la distribution de livres ou brochures de caractère religieux est très rigoureuse ; on ne voit plus de livres religieux, en Russie. Les livres de piété sont en voie de disparition et bientôt il sera même difficile d'y trouver un catéchisme ou une Bible.

On voit quelle triste situation est celle de l'Eglise russe. Au terme de son étude, qui est celle d'un

[1] On sait que le gouvernement russe a lancé, dans l'univers entier, un ordre aux cellules communistes de développer de tout leur pouvoir les associations « athées » et de propager la lutte contre l'idée de Dieu dans tous les pays en même temps.

témoin bien informé et impartial, le P. Schlund se demande :

« Le bolchévisme a-t-il réellement vaincu l'Eglise russe ? Je n'hésite pas à dire : Oui ! Et cette victoire sera-t-elle définitive ? J'ai interrogé un grand nombre de Russes à ce sujet, et la réponse a toujours été la même : « L'Eglise est liquidée. Elle n'a plus désormais aucune importance. » Un seul se montra plus conciliant et dit : « Dans quelques années, nous rendrons peut-être à l'Eglise un peu plus de liberté, car elle n'est plus désormais dangereuse pour nous. » A quoi je répondis : « Cela n'aura plus beaucoup d'intérêt, si elle est morte alors. » Il répliqua brièvement : « Oui. » Un autre déclara que « cela avait été pour lui la plus grande surprise et le plus brillant succès pour la Révolution russe que d'arriver à détruire l'Eglise. » Et une dernière fois je me demande : « L'Eglise russe est-elle pour toujours anéantie ? » Et je me réponds à moi-même : « Oui, à moins que Dieu en personne ne change les personnes et les choses en Russie. »

Et nous ajouterons, quant à nous, ceci : lorsque dans sa prison, au cours de l'année 1793, Madame Roland, qui avait vu la terrible chute de son parti, — celui des Girondins, — écrivait ses Mémoires, elle rappelait loyalement les souvenirs de la piété de son enfance Et venant à parler de ses années de catéchisme, elle éprouvait le besoin d'expliquer ce qu'était cette institution. « Du train dont vont les choses, écrivait-elle, plus personne ne saura même le sens de ce mot, dans vingt ans. » Ainsi, celle qui avait été la femme du ministre de l'Intérieur, — l'un des premiers portant ce titre, — celle qui avait gouverné la France pendant près d'un an sous le nom de son pieux et solennel mari, celle qui avait été une sorte de reine de la Révolution et qui se piquait de connaître à fond et mieux que personne au monde l'état de l'opinion en France, s'imaginait que la religion catholique était si bien en ruines, que ses prêtres étaient si complètement en déroute, ses institutions détruites, ses usages abandonnés, ses pratiques tombées en désuétude, qu'elle se croyait obligée d'expliquer, pour la postérité, le sens de ce simple mot : le catéchisme. Et cependant, moins de dix ans après, les églises se rouvraient au chant du *Te Deum*, les foules assiégeaient de nouveau les sanctuaires, les confessionnaux, les tables de communion, et, ce qui était mieux encore, des flots de sainteté coulaient au cœur de l'Eglise de France ressuscitée et rajeunie par la persécution.

Tout ce que nous pouvons espérer, c'est que l'Eglise russe, en renaissant de ses cendres, oublie les dissentiments séculaires, mais superficiels en somme, qui l'ont séparée de la grande unité catholique et qu'elle renaisse, comme sans doute la Providence veut lui en fournir l'occasion par ses infortunes elles-mêmes, sous le signe de la catholicité, inséparable de ceux de l'apostolicité et de la sainteté !

V

Nous opposions, dans notre dernière Causerie, le spectacle de la haine antireligieuse au Mexique, aux triomphes du Congrès de Dublin. Et nous ne résistons pas au plaisir de citer quelques réflexions du même ordre, que le *Month*, la vaillante Revue des Jésuites anglais, publie sous la signature de son directeur, le P. Joseph Keating, sous ce titre : « *Dublin answers Moscow*, Dublin répond à Moscou. »

Personne sans doute ne pensait beaucoup à Moscou, pendant les éclatantes journées du Congrès eucharistique, 20 à 26 juin. Et pourtant, il y avait dans les grandes manifestations de la foi catholique une réponse providentielle au belliqueux antichristianisme des Soviets. Dans un frappant discours donné à Dublin le 8 mai, l'archevêque Goodier avait d'avance émis cette idée. « Du côté opposé de l'Europe, s'écriait-il, s'est élevé un pouvoir qui, en une douzaine d'années, est devenu la source constante de l'anxiété du monde civilisé. » Ce pouvoir ne semble pas tant placer son espoir dans les moyens matériels, dans l'argent et les armes, que dans la destruction de l'antique croyance en Dieu et de l'amour inspiré par Jésus-Christ, comme de la fraternité fondée sur cet amour. C'est par là que ces modernes antéchrists espèrent atteindre leurs fins. « Les deux camps sont nettement définis. Entre eux s'étend l'Europe civilisée, comme le champ de bataille de deux idées opposées et nul ne sait de quel côté tournera la bataille. »

A la suite du Congrès, un autre prélat aux vues pénétrantes, l'archevêque Downey, de Liverpool, exprimait la même conviction : « Le Congrès de Dublin, disait-il, est la réponse des Nations aux enseignements de la Russie soviétique et à la propagande antithéiste, qui monte à l'assaut actuellement de la forte citadelle du christianisme. »

Il est sûr que l'Antéchrist triomphe aujourd'hui en Russie. Il est sûr aussi qu'il est à l'œuvre dans tous les pays où les principes de l'Evangile sont oubliés ou attaqués. Le danger de la politique brutale et manifestement antisociale des Soviets est léger, en comparaison de l'insidieuse propagande que mènent partout les « libres-penseurs » contre nos dogmes, et les « libertins » contre les principes de notre morale C'est parmi les victimes d'un capitalisme athée que la contagion communiste trouve son terrain le plus favorable ; la Russie, l'Espagne, le Mexique ne sont devenus la proie du socialisme athée que parce que la cause chrétienne était déjà depuis longtemps trahie, en ces divers pays, par des chrétiens de nom qui n'étaient pas des chrétiens de fait.

C'est le Souverain Pontife lui-même qui a attiré l'attention de tous les catholiques sur le péril formidable de l'athéisme, dans son Encyclique récente *Caritate compulsi*. Seul parmi les penseurs qui dirigent les Etats, le Pape a eu le courage de dénoncer la nature réelle du capitalisme moderne et le mal qui en découle, le communisme. On a vu un lord anglais, — lord Passfield, — voyageant en ce moment en Russie, envoyant, par une Agence soviétique, un message dans lequel il vante « l'espoir débordant et la confiance, l'immense énergie,

l'unité de dessein et de politique » qu'il a constatés dans ce pays, sans trouver un mot de blâme pour la violation notoire et ignoble de tous les droits de la conscience et de la liberté, pour l'esclavage industriel qui caractérise le régime soviétique et au sujet duquel lord Snowden s'écriait récemment à la Chambre des Communes : « Puisse Dieu préserver l'Angleterre d'un socialisme tel que celui qui existe en Russie actuellement ! »

A l'opposé des coupables et honteuses complaisances de lord Passfield, le Pape écrit : « Ce qui n'a jamais été vu en histoire jusqu'à présent, cela nous le voyons : les bannières sataniques de la guerre contre Dieu et contre la religion déployées aux vents furieux, parmi tous les peuples et dans toutes les parties de la terre. »

Il va sans dire que le Congrès de Dublin n'est qu'un épisode passager dans cette vaste mêlée qui met aux prises le ciel et l'enfer, comme jadis les deux Cités qu'évoquait S. Augustin dans un livre immortel. Mais ce Congrès nous donne un exemple de la façon dont nous devons, nous catholiques, répondre aux assauts de l'adversaire. La réplique peut ne pas avoir la même ampleur, le même déploiement, mais il convient que dans la plus humble chapelle, dans la plus pauvre église de village, nous groupions autour de l'Eucharistie le plus grand nombre d'adorateurs, en leur donnant fréquemment comme objectif de compenser par la ferveur de leur foi les outrages qui sont faits quotidiennement au Dieu que nous aimons. Ce qui a été beau, dans ce Congrès de Dublin, ce fut la transformation voulue de toute une grande cité, et même de toute l'île d'Irlande, en une sorte de prodigieuse cathédrale où des délégués de toute la Catholicité faisaient une adoration simultanée et glorieuse entre toutes.

Le Congrès, surtout en son apothéose finale, à Phœnix-Park, fut une glorification de la Messe. Ce que tout le monde doit comprendre, c'est que la messe est précisément le point essentiel qui différencie le chrétien intégral et le chrétien dissident. Ce fut la Messe qui sépara, au XVIe siècle, catholiques et protestants et qui les sépare encore. « Entre Dublin et Edimbourg, entre le Havre et Cromer, entre un pays catholique et un pays protestant, a écrit Augustin Birrell, c'est la Messe qui établit la différence, si difficile à définir, si subtile et pourtant si perceptible. »

La Messe, le moyen merveilleux choisi par la Toute-puissance divine et réalisé par son amour pour perpétuer, à travers les âges, le sacrifice du Calvaire à la gloire de Dieu et pour le salut des hommes, est le principal trésor de l'Eglise catholique.

Une des leçons les plus intéressantes du Congrès de Dublin, c'est de nous faire voir les progrès que l'idée catholique de la messe a réalisés dans le monde. Les protestants d'autrefois ne pouvaient parler de la messe sans que les termes les plus violents, les plus grossiers, souvent les plus infâmes, ne vinssent à leurs lèvres ou sous leur plume. Et certes il y a encore, chez les protestants, plus d'un homme intelligent que la pensée de la messe met en fureur ou qu'elle excite aux railleries les moins décentes et les plus absurdes. L'évêque anglais Barnes et le célèbre Doyen Inge, l'un des prédicateurs les plus écoutés d'Angleterre, ne diffèrent, sous ce rapport, des pires fanatiques que par une certaine tenue littéraire. Mais dans l'ensemble, le monde protestant a appris à respecter la messe catholique. Et le Congrès de Dublin a contribué à accentuer ce respect.

Nous pouvons confirmer ce que dit ici le P. Keating par l'attestation d'un ami d'Angleterre, qui écrit à l'auteur de cette Causerie ces lignes intéressantes et qui émanent d'une personnalité pénétrante et bien informée :

« De toutes parts, j'ai entendu des louanges de l'ordre qui a régné parmi ces grandes foules (du Congrès). On dirait que les Irlandais ont appris les secrets de l'organisation de l'Amérique. Les journaux protestants eux-mêmes sont étonnés et ont noté la dévotion catholique. Pas un mot de dérision, pas un mot de blasphème. Les Anglais surtout, qui ont retenu beaucoup plus que les Ecossais, une nostalgie du spirituel, ont été émus. J'ai passé les vacances chez mon frère. J'ai trouvé parmi ses amis, même chez ceux qui se disaient agnostiques, un vrai respect et vénération pour l'Eglise catholique... Je crois bien que nous approchons d'un « second printemps », — *Second spring*, — en Angleterre. Malheureusement, les mêmes signes sont à chercher en Ecosse... »

Ce sont là des résultats qui ne sont pas négligeables. On parlera longtemps encore de la messe finale de ce Congrès, qui fut probablement celle où jusqu'à présent fut groupée la plus nombreuse assistance des siècles autour d'un autel. Et c'est bien qu'il en soit ainsi, et qu'à chaque manifestation de l'impiété mondiale réponde un acte plus grandiose encore d'adoration et d'amour.

A quoi servent les Congrès eucharistiques ? A réparer, à affirmer, à glorifier, à réchauffer, à attester. « *Les portes de l'enfer ne prévaudront pas !* » Dublin était bien une réplique à Moscou.

VI

Nous ne terminerons point cette Causerie, sans dire un mot des fêtes qui se sont déroulées naguère en l'honneur de Richelieu. A l'inauguration de la statue du grand cardinal, dans la ville qui porte son nom (dans l'Indre-et Loire), Mgr Grente, évêque du Mans, a prononcé à l'église un très beau discours, dont le thème était « *Richelieu homme d'Eglise,* » et que nous donne le *Correspondant* du 10 août.

Mgr Grente est un historien et un orateur. Il traite son sujet avec la précision et l'exactitude qui lui sont habituelles et que son *Saint Pie V* ont mises en bonne lumière. Il va nous dire ce que l'on doit penser de Richelieu, non point comme homme d'Etat, mais comme homme d'Eglise.

« Sa vocation ecclésiastique n'a pas suivi les voies ordinaires. Elle ne fut ni l'épanouissement d'une jeunesse pieuse, constamment guidée par le

désir de l'apostolat, ni une soudaine illumination de la grâce, qui révèle la satiété de la vie et les merveilles du dévouement. Au lieu d'une éclosion méthodique ou d'une rafale surnaturelle, la laideur initiale d'une question d'argent, que le sacrifice ennoblit aussitôt. »

La famille du Plessis-Richelieu, de vieille origine et fort estimée de nos rois, mais de modique fortune, travaillait à enclore dans son patrimoine l'évêché de Luçon. Lorsque mourut le père du cardinal, il fallut mettre en gage son collier du Saint-Esprit pour solder ses obsèques. Parmi les enfants qu'il laissait, le troisième était Armand, une nature méditative et primesautière, une volonté déjà très affirmée, et que la fièvre continue dont il souffrait ne contenait ni dans son orgueil ni dans ses progrès. La mère s'inquiétait à bon droit de son avenir, comme de celui de ses autres enfants. Sur ces entrefaites, un frère du défunt, qui était titulaire de l'évêché de Luçon, vient à mourir. La veuve fait tout au monde pour assurer sa succession à l'un de ses fils. Elle y réussit, en dépit des protestations des chanoines. Mais le second fils, Alphonse, à qui elle comptait remettre cet héritage convoité, entre à 19 ans dans une Chartreuse. Tous les plans de la mère vont-ils échouer ? Non, car le troisième fils, Armand, prend aussitôt sa décision. Il s'agit de sauver l'honneur de la famille. « J'accepterai tout, s'écrie-t-il, *pour le bien de l'Eglise et la gloire de notre nom !* » Ne nous scandalisons pas de cet accouplement de motifs inégaux. Dans la pensée d'un Armand du Plessis de Richelieu, le bien de l'Eglise et la gloire du nom s'assemblent sans effort. Il « accepte » l'épiscopat ; il le trouve à son niveau familial ; il l'envisage comme l'une des tâches de sa situation de cadet de grande et pauvre famille. Mais cela ne veut pas dire qu'il n'en remplira pas dignement toutes les charges, autant qu'il les comprendra. « Car des résolutions suivent, et onéreuses. Adieu, les études profanes au collège de Navarre, où il excelle d'autant plus qu'on l'éperonne d'habiles éloges ! Adieu, le goût inné des armes et l'enivrement des espérances mondaines ! Adieu, les cours de belles manières, d'équitation, d'escrime et de danse, à l'Académie Pluvinel ! »

Il faut donc féliciter Armand du Plessis d'avoir revêtu la soutane, étudié la théologie et mené une vie régulière. Il y avait de son temps, en dépit de la Réforme du Concile de Trente, qui avait encore bien mal pénétré en France, des prélats trop jeunes et trop mondains qui fuyaient la société des « gens de dévotion, » — le mot est de Camus, évêque de Belley, ami de S. François de Sales, — et qui dédaignaient les insignes de leur ordre en continuant à s'habiller en gentilshommes et en vivant d'une façon toute séculière !

Ce qui est moins louable, c'est l'artifice que nous devons supposer de la part de ce jeune homme, quand il demande et obtient du pape Paul V en 1607, la confirmation de sa nomination. Il a fait pour cela le voyage de Rome. Il a séduit le Pontife par la facilité de ses improvisations, l'originalité de ses répliques, le sérieux précoce de son caractère, si bien que Paul V lui confie ses craintes au sujet du danger que les « tentations des sens » peuvent faire courir à la foi du roi Henri IV. Mais nous lisons sur la Bulle pontificale d'investiture que la faveur de l'épiscopat lui est accordée, « quoi qu'il n'ait que 23 ans. » Or, en 1607, 23 ans, c'est l'âge de son frère aîné. Faut-il admettre une erreur de copiste ou une substitution d'acte de baptême ? « Saint Vincent de Paul, dit-on, pour recevoir plus tôt le sacerdoce, se vieillit candidement, et l'ombrageuse conscience des Arnauld ne se troubla point d'aplanir les voies abbatiales de la trop jeune Angélique, en lui accordant quelques années supplémentaires. »

Cependant le prélat que Rome vient de confirmer et d'admirer a conscience de ses lacunes. De retour à Paris, il poursuit ses études Même sacré, le 17 avril 1607, il soutient ses thèses en Sorbonne, et pour obéir aux règlements de la Faculté de théologie, il prêche le Carême suivant dans la chapelle royale, de concert, du reste, avec le P. Coton, sur la recommandation du cardinal du Perron.

Mais ne croyons pas qu'il cherche à s'attarder à la cour du roi Henri, qui cependant l'appelle « mon évêque. » Sans doute Luçon n'a pas bonne réputation. Il court un curieux fredon, en latin vulgaire, où l'on n'en fait point l'éloge :

Beati qui habitant urbes
Exceptis Luçon, Séez et Maillezois.

Luçon est situé parmi des marécages. On a bien raison, et à plusieurs points de vue, de l'appeler « un évêché crotté. » Armand du Plessis s'y rend cependant et il est intronisé le 21 décembre 1608, « parmi de grandes craintes et plus encore d'espérances. »

Tout de suite il s'affirme homme d'autorité. Il réduit les prétentions du chapitre, il veille à la conduite spirituelle de son diocèse aussi bien qu'à ses droits temporels. « En quelques années, il a rebâti son palais, restauré la cathédrale, édifié des églises, visité les paroisses, institué des conférences où les prêtres s'enseignent mutuellement « la célébration bienséante du divin service, fondé un séminaire, » comme le prescrivait le Concile de Trente, « réformé la collation des cures, organisé des missions, appelé des communautés religieuses, convoqué un synode, » toujours suivant les prescriptions tridentines. Il se révèle homme de gouvernement et de trempe tout à fait supérieure. Il a la passion de diriger, de commander. « A voir l'acuité et l'impénétrabilité de ses yeux, la maigreur de son visage pâle et le pli volontaire de ses lèvres, nul ne lui attribue pour qualité maîtresse la bonté, ni ne se pique de lui désobéir. »

Et cependant, le monde accourt à lui. Les gentilshommes, les officiers de tout ordre, les gens d'Eglise viennent le trouver et l'entourent. Qu'est-

ce donc qui les attire ? Ce n'est pas seulement le piquant de sa conversation, qui est toujours étincelante, mais c'est aussi le prestige qui émane de son caractère, de sa puissante activité, en un mot de tout ce qui, dans sa vie, laisse prévoir les hautes destinées qui l'attendent. Chacun veut se ménager la récompense du premier hommage au génie et à la gloire. Parmi ceux que l'on note en sa société, il en est deux que la renommée grandira diversement pour la postérité. L'un sera le père du jansénisme français : il se nomme Duvergier de Hauranne, et deviendra abbé de Saint-Cyran. L'autre s'appelle Joseph du Tremblay, on lui donnera plus tard le surnom fameux d'« Eminence grise, » et Richelieu a déjà discerné chez lui la force du zèle et les possibilités de service futur.

Cependant six ans se sont écoulés : six ans de travail fécond et régulier. Richelieu commence à étouffer dans son petit diocèse ; il songe à se choisir un toit près du Louvre, comme il l'écrit lui-même à Madame de Bourges. Il s'est tracé des *Instructions et Maximes pour se conduire à la Cour*. Ayant bien conduit, malgré sa jeunesse, une portion restreinte de l'Eglise de France, il se sent capable de diriger le royaume tout entier. Son mérite est du reste reconnu par ses pairs : c'est lui qui est élu, aux Etats généraux de 1614, comme orateur de l'Ordre du clergé. Pour un autre que lui, ce serait l'occasion d'une harangue pompeuse, en présence du roi, de la reine et de l'élite du royaume. Mais il a déjà, dans sa prédication, banni tout faste pédantesque. Sans doute, ses allocutions dénotent plus de clarté et de logique que de flamme et d'onction. Mais on le tient pour un homme éloquent. Il n'hésite pas à faire passer dans son discours aux Etats le feu de ses propres ambitions. Il passe en revue les chanceliers ecclésiastiques du passé ; il pose en axiome que le choix d'un évêque comme conseiller garantit à un souverain un grand règne ; il affirme que « les qualités de notre profession, — il parle pour les évêques, — nous rendent très aptes aux emplois dans les affaires publiques. »

Mais cette déclaration, qui étonnerait aujourd'hui, ne surprend personne à cette date. Et lorsqu'il sera effectivement choisi par le roi comme ministre d'Etat, le vieux Sully, tout protestant qu'il est, s'écriera : « Le roi vient d'être comme inspiré de Dieu. »

Le voilà donc ministre. Il saura se maintenir au pouvoir ou y revenir après de passagères disgrâces. L'ambition de gouverner n'est chez lui que trop visible et elle fait comme partie de sa nature.

Que devient, pendant les longues années de son ministère d'homme d'Etat, que devient chez lui l'homme d'Eglise ? « Ne pense-t-on pas qu'il a eu tort de laisser Machiavel voisiner, sur son bureau, avec son bréviaire ? »

De fait, il a eu un gouvernement agité. Louis XIII le justifiait de façon sommaire en disant : « Il n'était pas Dieu et Dieu seul pouvait empêcher ce qui se passa. » Son excuse, puisqu'il en a besoin, se trouve pour l'historien dans le caractère de son temps, dans le milieu où il vécut, dans les rancunes sauvages, les haines furieuses, les jalousies féroces dont il fut sans cesse entouré, harcelé, obsédé On connaît le mot de Michelet, lui donnant l'absolution en ces termes : « Richelieu n'eût pardonné qu'aux dépens de la France. » Il disait lui-même, très justement : « J'ai été sévère pour quelques-uns, afin d'être bon pour tous. » On ne peut nier qu'il ait eu la passion du prestige de la France. Le roi lui-même en a témoigné devant la postérité :

> « Témoin journalier de « ses méditations et de ses veilles, consacrées à la France », — le mot est de La Bruyère, — admirateur de la clarté et de l'unité de ses vues, et de sa prestesse à conduire la trame de son œuvre, sans permettre aux adversaires d'en brouiller ou briser les fils ; émerveillé de ses ressources pour changer le terme en début et l'échec en succès ; édifié aussi, tantôt de sa soumission, tantôt de son courage à lui enseigner qu' « un grand prince doit plutôt hasarder sa personne que manquer à sa parole » ; conscient surtout des bienfaits d'une politique qui ralliait et disciplinait toutes les forces de la nation, pour sa sécurité et sa gloire, Louis XIII jugea que sa couronne et le pays exigeaient son maintien. S'il le subit d'abord avec inquiétude, c'est sincèrement qu'il lui dit, devant Marie de Médicis et Gaston d'Orléans : « Vous vous êtes fait beaucoup d'ennemis en me servant bien, » et que, plus tard, il le sacra « le plus grand serviteur de la France. » Quelle glorieuse citation à l'ordre de la patrie ! Et quelle scène émouvante, que ces deux hommes, à Tarascon, sous un toit de fortune, moribonds l'un et l'autre, dans leurs lits voisins, et s'entretenant, non de la mort qui rôde, mais des affaires et de la grandeur de l'Etat ! »

Tout cela c'est de l'histoire. Mais encore une fois qu'est devenu l'homme d'Eglise en Richelieu homme d'Etat et grand serviteur de son pays ? Urbain VIII se défiait de lui. Sur la fin de son ministère, nous le trouvons en désaccord avec le nonce et les Assemblées du clergé de France. Mais il est sûr que Richelieu fut assez homme d'Etat pour comprendre que la bonne tenue du clergé dans une nation est l'un des éléments les plus indispensables à son bien et à la prospérité générale. Nous le voyons proclamer dans une lettre à l'archevêque de Rouen que « le pape est le vicaire général de Jésus Christ sur la terre. » Il est assez théologien pour distinguer nettement les choses qui sont du domaine spirituel et celles qui relèvent du domaine temporel. Il gardera donc son indépendance dans les affaires de la Valteline ou du mariage anglais de Henriette de France ; mais il donnera au roi les avis les plus éclairés sur le bon ordre de l'Eglise en France. Il lui conseillera de favoriser les Conciles provinciaux, et de promulguer le Concile de Trente dans le royaume, tant à cause de son autorité, de ses fins et de ses fruits, que pour tenir « la parole du feu roi son père. » Il secondera tous les efforts des réformateurs religieux de son temps, Bérulle et Condren, Bourdoise et Olier, Jean Eudes et Vincent de Paul Il ne fera nulle différence entre l'attribution des

charges ecclésiastiques à des amis ou créanciers et leur vente simoniaque. Il ne cherchera à promouvoir que des sujets aptes et dignes En un mot, la réforme du clergé, qui s'accomplira justement sous son ministère, n'aura pas de protecteur plus résolu et plus éclairé que lui. En l'honorant de la pourpre, sur la demande du roi, en 1621, Grégoire XV l'avait appelé « le rempart de la religion catholique et le fléau de l'audace des hérétiques de France. » C'était peut être un programme d'action subtilement suggéré en termes de chancellerie, plutôt qu'un éloge déjà mérité. Mais il est sûr que Richelieu plaça toujours la défense de la vraie foi au premier rang de ses préoccupations, et que nulle injure ne lui était plus sensible que le reproche fait par les Espagnols de favoriser l'essor du luthéranisme, ou par le *parti dévôt* d être « le patriarche des hérétiques et des athées. »

Ce qui prouve la sincérité de son esprit chrétien, c'est que cet homme si occupé, ce diplomate qui tenait les fils de tant de combinaisons diverses et de toute première importance, ce ministre d'un grand royaume, trouvait le temps et avait le goût d'écrire des livres de controverse ou des ouvrages de morale chrétienne, par exemple une réponse serrée aux quatre ministres protestants de Charenton, et un traité *de la perfection du chrétien*. Notez que ce dernier travail a été rédigé sous les murs de Corbie et d'Hesdin, parmi les anxiétés du combat! Comme le dit ici fort bien Mgr Grente : « La source du zèle n'avait donc pas tari dans l'effervescence d'une vie tributaire du monde : elle jaillissait au premier repos. »

Enfin une autre preuve de véritable esprit chrétien chez ce grand homme, c'est la bienveillance qu'il montre pour les missions étrangères. Ici sans doute l'homme d'Etat était d'accord avec l'homme d'Eglise, mais ce dernier avait sûrement inspiré l'autre Comme il avait soutenu l'apostolat à l'intérieur du pays, en favorisant la fameuse Compagnie du Saint-Sacrement, en invitant Vincent de Paul à se fixer à Richelieu, avec les Lazaristes, pour évangéliser le Poitou, il sut comprendre la grande œuvre de l'évangélisation des pays infidèles, à laquelle l'intéressait le P. du Tremblay, dont la Société — celle des Capucins — menait alors une merveilleuse campagne apostolique à travers le monde. Il subventionna largement tous les missionnaires. Il créa la Compagnie des *Cent Associés* pour empêcher le Canada de devenir une simple proie commerciale, et il édicta l'égalité des indigènes baptisés avec les sujets du roi. Et l'on pourrait relever à son actif bien d'autres mesures qui prouvent son esprit d'apostolat.

Ce qui mérite d'être retenu, c'est la part qu'il prit à la création de l'Hôtel-Dieu de Québec, de concert avec la duchesse d'Aiguillon, et surtout ce vœu, qui indique sa foi, qu'il exprima aux religieuses de cet hôpital lointain en leur prescrivant de « prier Jésus qu'il applique son sang sur l'âme de Mgr le cardinal de Richelieu ».

N'oublions pas non plus que ce fut lui qui publia la consécration de Louis XIII à Notre-Dame.

Mais enfin le voici en face de la mort ; là, tous les voiles doivent tomber et chacun se montre à découvert. Le curé de Saint-Eustache, sa paroisse, entre avec l'huile sainte dans sa chambre d'agonie. Une dernière fois le cardinal a entretenu le roi des affaires du royaume. Le médecin lui a notifié que dans vingt-quatre heures il sera mort ou guéri. Le curé, par égard pour son rang, veut le dispenser des questions rituelles. « Comme le commun des chrétiens », ordonne le cardinal. Demandes et réponses se succèdent. Le cadre, le moment, les interlocuteurs, donnent au dialogue une souveraine éloquence. La toute-puissance de Dieu anime la faiblesse de celui qui interroge, tandis que l'âme qui tint vingt ans l'Europe en émoi, s'abîme dans une humilité salutaire. « Admettez-vous les principaux articles de la foi? — Absolument et plût à Dieu que j'aie mille vies, afin de les donner pour la foi et pour l'Eglise. — Pardonnez-vous à tous vos ennemis? — De tout mon cœur. Je n'en ai eu d'autres que ceux de la religion et de l'Etat. — Priez Dieu de vous rendre la santé. — Non pas, mais sa seule volonté. — Bénissez-nous, Monseigneur! — Hélas! je n'en suis pas digne. Priez plutôt pour moi. »

Ecce vir... Homo Dei!

LITURGIE

Une requête à nos lecteurs

Nos lecteurs ont intérêt à ce que le liturgiste de l'*Ami* soit bien documenté : la justesse et la clarté de ses réponses en dépendent.

Or, parmi les rescrits du Saint-Siège qui, directement ou indirectement, concernent la Liturgie, un certain nombre nous échappent presque complètement Ce sont parfois des décisions émanées des SS. Congrégations romaines et non publiées dans les *Acta Apostolicæ Sedis ;* le plus souvent, ce sont des indults accordés à un diocèse [1], à un Ordre religieux ou à des particuliers.

C'est pourquoi nous serions reconnaissants aux destinataires de ces rescrits, — et principalement aux Curies épiscopales, — d'avoir l'amabilité de nous en envoyer désormais la copie *in extenso*. Toutefois, si l'on avait obtenu dans un même diocèse plusieurs indults ayant même objet et portant exactement les mêmes clauses, il nous suffirait d'avoir le texte de l'un d'entre eux [2].

Nous nous permettions d'exprimer à ce sujet quelques désirs, savoir :

1° Qu'il n'y ait jamais plus d'un rescrit reproduit sur la même feuille ;

2° Que, pour nous faciliter le classement et la conservation des documents envoyés, on veuille bien utiliser exclusivement le format commercial, mesurant environ 21 cm × 28 cm ;

3° Que, s'il est possible, la copie soit dactylographiée, ou du moins qu'elle soit très lisible ;

4° Qu'à la fin de chaque copie, l'exactitude en soit certifiée en la forme accoutumée [3], par l'Ordinaire ou par le Supérieur religieux.

A tous ceux qui auront la charité de répondre à notre appel, dès maintenant nos remerciements bien sincères.

[1] Nous n'excluons pas de notre demande les indults de binage et de « trinage. »

[2] Il en sera ainsi, v. *g.* la plupart du temps pour les indults permettant de célébrer le saint sacrifice dans un oratoire privé.

[3] L'attestation comportera : la formule *Concordat cum originali*, — l'indication du lieu et de la date, — la signature de l'Ordinaire ou du Supérieur religieux, — le sceau du signataire

IMPRIMATUR
Langres, ce 28 novembre 1934.
EUG. LINDECKER, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

consommateurs et la moralité des affaires, et de M. Gonin sur l'aspect moral du problème de la publicité.

Des conférences, nous avons déjà dit un mot. On aimera savoir encore qu'elles sont de MM. Zirnheld et Souriac, des RR. PP. Guitton, S. J., et Ducatillion, O P., du P. Rutten, presque aussi populaire chez nous qu'en Belgique, et de M. Theilier de Poncheville qu'il suffit de nommer.

Si la réintégration de la morale dans les affaires est, sans aucun doute, une des conditions essentielles de la rechristianisation de la société, de la restauration de la paix du Christ dans le règne du Christ, le Compte-rendu de la Semaine Sociale de Mulhouse devient pour nous par le fait même un document irremplaçable.

De Mulhouse, les Semaines Sociales viennent de se transporter à Lille pour y étudier *la crise de l'économie internationale* Nous parlerons des enseignements de cette XXIVe session quand ils auront été publiés [1]. Disons seulement qu'elle marqua, par son succès, un progrès très notable sur les précédentes. Le chiffre de 2.000 auditeurs, déjà bien beau, avait été jusqu'ici le maximum. Or, à Lille, dès le début on comptait 2.500 adhésions : ce qui, avec l'appoint de la région, fit dépasser 3.000. Toutes les provinces de France avaient envoyé leur contingent de *semainiers ;* 200 représentaient trente pays étrangers. Autour du card. Liénart et du Nonce apostolique, seize autres archevêques et évêques marquaient avec quel intérêt la hiérarchie suit le développement de cette institution unique. Les prêtres étaient exceptionnellement nombreux, et le bataillon compact des séminaristes disait assez que les désirs du Saint-Père sont pris très au sérieux par ceux à qui incombe la redoutable mission de les préparer aux tâches qui les attendent. De tout cela, comment ne pas se réjouir ? Grâce aux Semaines Sociales, la France est dans le monde un foyer de lumière éclairant successivement tous les grands problèmes humains. N'est-ce pas le prolongement très authentique des « *gesta Dei per Francos* » ?

3. — Les progrès, plus apparents d'ailleurs que réels, du socialisme nous obligent à dépasser, à son sujet, les notions trop confuses et les jugements simplistes dont se contentent, avec tant de périodiques de toute dimension et de tout volume, les apologistes malavisés qui s'en inspirent. Récemment encore on nous demandait une bibliographie sur le socialisme. Le livre de M. Georges Viance, *Force et Misère du Socialisme* [2], est peut-être pour un esprit exigeant ce qu'il y a de plus au point. Nos lecteurs qui suivent les chroniques données par l'auteur aux pages sociales de la *Croix*, connaissent avec sa compétence la fermeté et la loyauté de ses jugements : ils retrouveront ces mêmes qualités dans son livre. La faiblesse doctrinale du socialisme, ou pour parler plus exactement, la déliquescence intellectuelle des différents systèmes socialistes, y ressort nettement de la confrontation des textes : c'est du contraire qu'on se fût étonné. Essayant ensuite de dégager de cet enchevêtrement une philosophie, M. G. Viance y reconnaît d'abord l'inspiration de Rousseau : égalitarisme, bonté native de l'homme et autoritarisme visant à la restaurer, avec au fond grossier matérialisme, la question sociale étant ramenée à une « question d'estomac », tels sont les traits les plus communs aux systèmes socialistes qui dérivent du *Contrat social* et de l'*Emile*. C'est à la sophistique proudhonienne qu'il faut rattacher les contradictions fondamentales sur la propriété, les socialistes n'ayant jamais bien su distinguer du droit de propriété naturel à l'homme les abus propres à tel régime de la propriété, transitoire et réformable. De l'égalitarisme dérivent l'hostilité à la famille, la rébellion en face de toute autorité autre que celle que le socialisme instaurera et qu'on ne sait d'ailleurs pas définir, la réduction de la justice à une impossible égalité ; et du matérialisme, un scientisme candide avec un anticléricalisme presque général. Faut-il s'étonner, après cela, de ce qu'a d'étrange l'attitude du socialisme envers le capitalisme ? Il l'anathématise, certes, mais en même temps il cherche à l'absorber, aspirant à la constitution d'un capitalisme d'Etat dont la Russie du plan quinquennal nous permet de nous faire une idée. — Pourtant le socialisme a une force : il répond à un besoin profond de la classe ouvrière, qu'il a contribué à dégager du régime d'exploitation qui pesait sur elle, et il a su faire montre, dans cet effort, de qualités organisatrices indéniables.

Cette première partie où s'établit par passif et actif le bilan du socialisme, est celle qui a donné son titre à l'ouvrage. Dans une seconde qu'il intitule « L'Ordre Economique et l'Etat », M. G. Viance passe en revue les différents problèmes dont l'ensemble constitue concrètement aujourd'hui la question sociale, ne craignant pas de marquer les abus qui ont provoqué la réaction socialiste, mais montrant aussitôt sa réelle impuissance. Une dernière partie nous dit ce que doit être, pour redevenir habitable, la cité des personnes humaines.

Une impression allait s'affermissant en nous à la lecture de ce livre, ou plutôt, et c'est mieux, une conviction qui était née de l'évidence : si les catholiques de France voulaient ! Car la remarque de M. G Viance est très juste : le socialisme a toujours été un objet de scandale pour l'esprit français amoureux de logique, et l'asservissement dont nous menace le collectivisme répugne absolument à notre indépendance si ombrageuse. D'autre part, nous avons tellement mieux à offrir aux masses laborieuses pour répondre à cette aspiration vers la justice que le Créateur a mise au

[1] En souscrivant dès maintenant *(Chronique Sociale de France)* on bénéficiera du prix de faveur de 25 fr. franco. Le volume est envoyé directement aux souscripteurs, d'ordinaire en février. Le prix sera porté à 30 fr., port en sus, fin décembre.

[2] In-12 de 287 p., 12 f. ; Paris, Flammarion.

charges ecclésiastiques à des amis ou créanciers et leur vente simoniaque. Il ne cherchera à promouvoir que des sujets aptes et dignes En un mot, la réforme du clergé, qui s'accomplira justement sous son ministère, n'aura pas de protecteur plus résolu et plus éclairé que lui. En l'honorant de la pourpre, sur la demande du roi, en 1621, Grégoire XV l'avait appelé « le rempart de la religion catholique et le fléau de l'audace des hérétiques de France. » C'était peut être un programme d'action subtilement suggéré en termes de chancellerie, plutôt qu'un éloge déjà mérité. Mais il est sûr que Richelieu plaça toujours la défense de la vraie foi au premier rang de ses préoccupations, et que nulle injure ne lui était plus sensible que le reproche fait par les Espagnols de favoriser l'essor du luthéranisme, ou par le *parti dévôt* d être « le patriarche des hérétiques et des athées. »

Ce qui prouve la sincérité de son esprit chrétien, c'est que cet homme si occupé, ce diplomate qui tenait les fils de tant de combinaisons diverses et de toute première importance, ce ministre d'un grand royaume, trouvait le temps et avait le goût d'écrire des livres de controverse ou des ouvrages de morale chrétienne, par exemple une réponse serrée aux quatre ministres protestants de Charenton, et un traité *de la perfection du chrétien*. Notez que ce dernier travail a été rédigé sous les murs de Corbie et d'Hesdin, parmi les anxiétés du combat! Comme le dit ici fort bien Mgr Grente : « La source du zèle n'avait donc pas tari dans l'effervescence d'une vie tributaire du monde : elle jaillissait au premier repos. »

Enfin une autre preuve de véritable esprit chrétien chez ce grand homme, c'est la bienveillance qu'il montre pour les missions étrangères. Ici sans doute l'homme d'Etat était d'accord avec l'homme d'Eglise, mais ce dernier avait sûrement inspiré l'autre Comme il avait soutenu l'apostolat à l'intérieur du pays, en favorisant la fameuse Compagnie du Saint-Sacrement, en invitant Vincent de Paul à se fixer à Richelieu, avec les Lazaristes, pour évangéliser le Poitou, il sut comprendre la grande œuvre de l'évangélisation des pays infidèles, à laquelle l'intéressait le P. du Tremblay, dont la Société — celle des Capucins — menait alors une merveilleuse campagne apostolique à travers le monde. Il subventionna largement tous les missionnaires. Il créa la Compagnie des *Cent Associés* pour empêcher le Canada de devenir une simple proie commerciale, et il édicta l'égalité des indigènes baptisés avec les sujets du roi. Et l'on pourrait relever à son actif bien d'autres mesures qui prouvent son esprit d'apostolat.

Ce qui mérite d'être retenu, c'est la part qu'il prit à la création de l'Hôtel-Dieu de Québec, de concert avec la duchesse d'Aiguillon, et surtout ce vœu, qui indique sa foi, qu'il exprima aux religieuses de cet hôpital lointain en leur prescrivant de « prier Jésus qu'il applique son sang sur l'âme de Mgr le cardinal de Richelieu ».

N'oublions pas non plus que ce fut lui qui publia la consécration de Louis XIII à Notre-Dame.

Mais enfin le voici en face de la mort ; là, tous les voiles doivent tomber et chacun se montre à découvert. Le curé de Saint-Eustache, sa paroisse, entre avec l'huile sainte dans sa chambre d'agonie. Une dernière fois le cardinal a entretenu le roi des affaires du royaume. Le médecin lui a notifié que dans vingt-quatre heures il sera mort ou guéri. Le curé, par égard pour son rang, veut le dispenser des questions rituelles. « Comme le commun des chrétiens », ordonne le cardinal. Demandes et réponses se succèdent. Le cadre, le moment, les interlocuteurs, donnent au dialogue une souveraine éloquence. La toute-puissance de Dieu anime la faiblesse de celui qui interroge, tandis que l'âme qui tint vingt ans l'Europe en émoi, s'abîme dans une humilité salutaire. « Admettez-vous les principaux articles de la foi? — Absolument et plût à Dieu que j'aie mille vies, afin de les donner pour la foi et pour l'Eglise. — Pardonnez-vous à tous vos ennemis? — De tout mon cœur. Je n'en ai eu d'autres que ceux de la religion et de l'Etat. — Priez Dieu de vous rendre la santé. — Non pas, mais sa seule volonté. — Bénissez-nous, Monseigneur! — Hélas! je n'en suis pas digne. Priez plutôt pour moi. »

Ecce vir... Homo Dei!

LITURGIE

Une requête à nos lecteurs

Nos lecteurs ont intérêt à ce que le liturgiste de l'*Ami* soit bien documenté : la justesse et la clarté de ses réponses en dépendent.

Or, parmi les rescrits du Saint-Siège qui, directement ou indirectement, concernent la Liturgie, un certain nombre nous échappent presque complètement Ce sont parfois des décisions émanées des SS. Congrégations romaines et non publiées dans les *Acta Apostolicæ Sedis ;* le plus souvent, ce sont des indults accordés à un diocèse [1], à un Ordre religieux ou à des particuliers.

C'est pourquoi nous serions reconnaissants aux destinataires de ces rescrits, — et principalement aux Curies épiscopales, — d'avoir l'amabilité de nous en envoyer désormais la copie *in extenso*. Toutefois, si l'on avait obtenu dans un même diocèse plusieurs indults ayant même objet et portant exactement les mêmes clauses, il nous suffirait d'avoir le texte de l'un d'entre eux [2].

Nous nous permettons d'exprimer à ce sujet quelques désirs, savoir :

1° Qu'il n'y ait jamais plus d'un rescrit reproduit sur la même feuille ;

2° Que, pour nous faciliter le classement et la conservation des documents envoyés, on veuille bien utiliser exclusivement le format commercial, mesurant environ 21 cm × 28 cm ;

3° Que, s'il est possible, la copie soit dactylographiée, ou du moins qu'elle soit très lisible ;

4° Qu'à la fin de chaque copie, l'exactitude en soit certifiée en la forme accoutumée [3], par l'Ordinaire ou par le Supérieur religieux.

A tous ceux qui auront la charité de répondre à notre appel, dès maintenant nos remerciements bien sincères.

[1] Nous n'excluons pas de notre demande les indults de binage et de « trinage. »

[2] Il en sera ainsi, v. *g.* la plupart du temps pour les indults permettant de célébrer le saint sacrifice dans un oratoire privé.

[3] L'attestation comportera : la formule *Concordat cum originali*, — l'indication du lieu et de la date, — la signature de l'Ordinaire ou du Supérieur religieux, — le sceau du signataire

IMPRIMATUR
Lingonis, die 28 septembris 1922.
Eug. Lindecker, *Vic. gen.*

Le gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

consommateurs et la moralité des affaires, et de M. Gonin sur l'aspect moral du problème de la publicité.

Des conférences, nous avons déjà dit un mot. On aimera savoir encore qu'elles sont de MM. Zirnheld et Souriac, des RR. PP. Guitton, S. J., et Ducatillon, O P., du P. Rutten, presque aussi populaire chez nous qu'en Belgique, et de M. Thellier de Poncheville qu'il suffit de nommer.

Si la réintégration de la morale dans les affaires est, sans aucun doute, une des conditions essentielles de la rechristianisation de la société, de la restauration de la paix du Christ dans le règne du Christ, le Compte-rendu de la Semaine Sociale de Mulhouse devient pour nous par le fait même un document irremplaçable.

De Mulhouse, les Semaines Sociales viennent de se transporter à Lille pour y étudier *la crise de l'économie internationale* Nous parlerons des enseignements de cette XXIVe session quand ils auront été publiés [1]. Disons seulement qu'elle marqua, par son succès, un progrès très notable sur les précédentes. Le chiffre de 2.000 auditeurs, déjà bien beau, avait été jusqu'ici le maximum. Or, à Lille, dès le début on comptait 2.500 adhésions : ce qui, avec l'appoint de la région, fit dépasser 3.000. Toutes les provinces de France avaient envoyé leur contingent de *semainiers ;* 200 représentaient trente pays étrangers. Autour du card. Liénart et du Nonce apostolique, seize autres archevêques et évêques marquaient avec quel intérêt la hiérarchie suit le développement de cette institution unique. Les prêtres étaient exceptionnellement nombreux, et le bataillon compact des séminaristes disait assez que les désirs du Saint-Père sont pris très au sérieux par ceux à qui incombe la redoutable mission de les préparer aux tâches qui les attendent. De tout cela, comment ne pas se réjouir ? Grâce aux Semaines Sociales, la France est dans le monde un foyer de lumière éclairant successivement tous les grands problèmes humains. N'est-ce pas le prolongement très authentique des « *gesta Dei per Francos* » ?

3. — Les progrès, plus apparents d'ailleurs que réels, du socialisme nous obligent à dépasser, à son sujet, les notions trop confuses et les jugements simplistes dont se contentent, avec tant de périodiques de toute dimension et de tout volume, les apologistes malavisés qui s'en inspirent. Récemment encore on nous demandait une bibliographie sur le socialisme. Le livre de M. Georges Viance, *Force et Misère du Socialisme* [2], est peut-être pour un esprit exigeant ce qu'il y a de plus au point. Nos lecteurs qui suivent les chroniques données par l'auteur aux pages sociales de la *Croix,* connaissent avec sa compétence la fermeté et la loyauté de ses jugements : ils retrouveront ces mêmes qualités dans son livre. La faiblesse doctrinale du socialisme, ou pour parler plus exactement, la déliquescence intellectuelle des différents systèmes socialistes, y ressort nettement de la confrontation des textes : c'est du contraire qu'on se fût étonné. Essayant ensuite de dégager de cet enchevêtrement une philosophie, M. G. Viance y reconnaît d'abord l'inspiration de Rousseau : égalitarisme, bonté native de l'homme et autoritarisme visant à la restaurer, avec au fond grossier matérialisme, la question sociale étant ramenée à une « question d'estomac », tels sont les traits les plus communs aux systèmes socialistes qui dérivent du *Contrat social* et de l'*Emile.* C'est à la sophistique proudhonienne qu'il faut rattacher les contradictions fondamentales sur la propriété, les socialistes n'ayant jamais bien su distinguer du droit de propriété naturel à l'homme les abus propres à tel régime de la propriété, transitoire et réformable. De l'égalitarisme dérivent l'hostilité à la famille, la rébellion en face de toute autorité autre que celle que le socialisme instaurera et qu'on ne sait d'ailleurs pas définir, la réduction de la justice à une impossible égalité ; et du matérialisme, un scientisme candide avec un anticléricalisme presque général. Faut-il s'étonner, après cela, de ce qu'a d'étrange l'attitude du socialisme envers le capitalisme ? Il l'anathématise, certes, mais en même temps il cherche à l'absorber, aspirant à la constitution d'un capitalisme d'Etat dont la Russie du plan quinquennal nous permet de nous faire une idée. — Pourtant le socialisme a une force : il répond à un besoin profond de la classe ouvrière, qu'il a contribué à dégager du régime d'exploitation qui pesait sur elle, et il a su faire montre, dans cet effort, de qualités organisatrices indéniables.

Cette première partie où s'établit par passif et actif le bilan du socialisme, est celle qui a donné son titre à l'ouvrage. Dans une seconde qu'il intitule « L'Ordre Economique et l'Etat », M. G. Viance passe en revue les différents problèmes dont l'ensemble constitue concrètement aujourd'hui la question sociale, ne craignant pas de marquer les abus qui ont provoqué la réaction socialiste, mais montrant aussitôt sa réelle impuissance. Une dernière partie nous dit ce que doit être, pour redevenir habitable, la cité des personnes humaines.

Une impression allait s'affermissant en nous à la lecture de ce livre, ou plutôt, et c'est mieux, une conviction qui était née de l'évidence : si les catholiques de France voulaient ! Car la remarque de M. G Viance est très juste : le socialisme a toujours été un objet de scandale pour l'esprit français amoureux de logique, et l'asservissement dont nous menace le collectivisme répugne absolument à notre indépendance si ombrageuse. D'autre part, nous avons tellement mieux à offrir aux masses laborieuses pour répondre à cette aspiration vers la justice que le Créateur a mise au

[1] En souscrivant dès maintenant (*Chronique Sociale de France*) on bénéficiera du prix de faveur de 25 fr. franco. Le volume est envoyé directement aux souscripteurs, d'ordinaire en février. Le prix sera porté à 30 fr., port en sus, fin décembre.

[2] In-12 de 287 p., 12 f. ; Paris, Flammarion.

cœur de tous les hommes. Même aujourd'hui l'hégémonie du socialisme sur la classe ouvrière peut être brisée, comme le montre l'exemple de la Belgique. En 1920, on y comptait 20 ouvriers syndiqués socialistes contre un syndiqué chrétien ; en 1932, on ne compte plus que 2 contre 1, et en certaines régions, déjà les chrétiens sont la majorité. Décidément Benoît XV n'exagérait pas quand, conviant les prêtres à un gros effort dans le sens de l'action sociale, et rejetant l'objection qu'elle se développe sur le terrain économique, il osait dire : « C'est sur ce terrain que le salut des âmes est en danger. »

4. — A première vue, le livre de M. Strowski, *L'Homme Moderne* [1], ne ressemble pas du tout au précédent. Il y a plus : quelques affirmations paraissent en contradiction avec les enseignements des maîtres de la science sociale, sinon même de l'évidence. Quand M. Strowski écrit : « Un ordre social plus attentif et plus efficace a endigué sinon supprimé le cours des désordres et des crimes, » en est-il bien sûr ? Et certaine ligne sur « l'état facile de production, d'abondance et d'allégresse » vers lequel marcherait l'homme moderne n'est-elle pas heureusement corrigée par d'excellentes pages sur les misères qu'entraîne la surproduction (p. 115 et sq.) ? Mais vétilles que tout cela. Dans l'ensemble, le livre est excellent et bien fait pour nous rendre intelligible, donc abordable et maniable, cet *homme moderne* qui paraît d'abord si déconcertant. L'action exercée sur lui par la tyrannie de la civilisation industrielle, le principe de mort que porte en lui-même l'industrialisme du fait de son inhumanité, les effets sur les nerfs et donc sur la personne humaine du journal quotidien, du cinéma, de la radio, la nécessité d'une pédagogie entièrement refondue et les principes de cette refonte (p. 148 et s. et 192 et s.), ont inspiré à l'auteur des pages vraiment lumineuses. Çà et là, des rapprochements inattendus, mais saisissants, forcent les yeux à s'ouvrir sur des réalités que l'accoutumance empêchait de remarquer : tel (p. 130-213) l'asservissement de l'ouvrier par rapport à la machine dans la « civilisation Ford », son asservissement au régime dans la « civilisation Staline », et l'asservissement à son maître de l'esclave antique. Ailleurs c'est une remarque pittoresque mais très juste : « Nous appelons monde extérieur et réalité tout un ensemble d'habitudes, de préjugés, de souvenirs qui nous empêchent au contraire de saisir le vrai monde réel » (p. 67), ou encore : « Si tout était facile, tout serait ennuyeux » (p. 191). Livre qui saisit, qui fait voir, qui fait penser, qui prépare à l'action. Au surplus, livre d'un humaniste délicat où l'on retrouve tout entier l'éminent académicien qui a si bien écrit de Montaigne, de Pascal, de S. François de Sales. Cela ne gâte rien, bien sûr.

5. — La manière du P. Croizier, pour être tout autre, ne manque ni d'intérêt ni de charmes. Ceux qui l'ont goûtée dans *Pour faire l'Avenir*, dont on sait le succès, seront heureux de la retrouver dans un livre qui ne sera pas moins lu : *Grands Mots* [1]. On a deviné de quels mots il s'agit : liberté, égalité, fraternité, progrès, démocratie, justice et charité, capitalisme, socialisme, internationalisme. Posément, avec une tranquillité qui est le propre de la force, et une érudition dont on s'étonnerait si l'on ne connaissait les ressources de ce laboratoire merveilleux qu'est l'Action Populaire, l'auteur examine l'un après l'autre ces grands mots, à la lumière du bon sens. Tout en dénonçant les sophismes qu'ils cachent, il n'a garde d'oublier que ce n'est pas, pour les catholiques, un moyen de rendre leur religion populaire que de bouder leur époque, et de se mettre en marge des grands courants qui emportent l'histoire.

Ceux qui estiment qu'il vaut mieux voir clair que voir rouge sauront gré au P. Croizier de les avoir si sagement conduits sur un terrain devenu si difficile. Peut-être regretteront-ils de n'avoir pas trouvé dans son livre tel grand mot qu'ils y auront cherché, laïcité, par exemple. Ils se consoleront à la pensée que le R. P. n'a pas brisé sa plume, et confiants, ils attendront.

6. — Jacques Debout n'a aucune envie d'écrire ses mémoires, ne goûtant pas, dit-il, le besoin auquel cèdent certains, de « se mettre en espalier. » Ne le chicanons pas ; on écrit ses Mémoires quand on a sa vie derrière soi : raison suffisante pour qu'il n'y songe pas. *Fanioches rouges et Bonshommes gris* [2] nous apporte du moins quelques souvenirs de ses randonnées apostoliques du temps qu'il allait donner la réplique à Sébastien Faure, Séraphine Pajaud et quelques autres. Et il fait bon lire ces pages. D'abord, bien sûr, parce qu'on ne s'ennuie jamais en compagnie de Jacques Debout, tour à tour, quand ce n'est pas simultanément, satiriste et poète, mais surtout prêtre et apôtre toujours. Puis, parce que ses souvenirs nous permettent de faire le point : la France n'est pas redevenue chrétienne, mais, quand même, il y a des choses qui ne seraient plus possibles aujourd'hui et le constater fait du bien. Enfin, parce qu'à travers ces anecdotes l'auteur a su semer à profusion de fines remarques et des conseils très judicieux qui valent pour tous les temps. Très bon recueil, en somme, de pages apologétiques et sociales, qui a sa place marquée, près des meilleurs, dans toutes nos bibliothèques paroissiales.

7. — Ce nous est une joie de terminer cette Chronique par l'annonce des *Notions de Sociologie* [3] du P. H. du Passage, S. J. Et nous ne saurions mieux faire, pour présenter ce précieux petit livre, que de reproduire le compte rendu du P. Yves de la Brière paru dans les *Etudes* du 20 septembre. Ecouter un maître parlant d'un

[1] In-12 de 220 p., 12 f. ; Paris, B. Grasset.

[1] In-12 de 298 p., 12 f. ; Paris, Spes.
[2] In-12 de 206 p., 12 f. ; Paris, Spes.
[3] Un vol. petit in-8 de 243 p., cartonné, 10 f. ; Paris, J. de Gigord.

autre maître, ce sera tout profit et agrément pour nos lecteurs.

« Sous le nom de Sociologie, » dit le P. de la Brière, « une école nettement circonscrite, celle de Durkheim, a dressé tout un système de philosophie sociale qui a obtenu, en France, la singulière fortune d'être pratiquement érigé lui-même en doctrine officielle, voire en programme officiel, pour l'enseignement primaire et primaire supérieur. Oui, fortune singulière : car, si la doctrine dont nous parlons touche à de multiples questions intéressantes et utiles, le système est, à la fois, neuf, audacieux, contestable et troublant. Sauf pour la licence en philosophie, notons-le, il ne figure nulle part au programme des Facultés d'enseignement supérieur. On pense avec effroi aux réactions que peuvent bien engendrer pareille initiation et pareille dogmatique dans les cerveaux primaires.

« Quoi qu'il en soit, le programme existe, et, avec lui, les manuels adaptés à l'esprit du programme. La clientèle des écoles libres, comme la clientèle des écoles publiques, est professionnellement tenue, pour accéder aux diplômes et certificats primaires, de faire preuve de savoir en matière de sociologie officielle. C'est dire quel service de premier ordre sera rendu aux écoliers, à leurs maîtres, et à bien d'autres lecteurs qui ne sont ni écoliers ni instituteurs, par les spécialistes de l'ordre social chrétien qui apportent une réponse et une explication pertinentes aux divers articles du programme scolaire de sociologie. Le but est surtout de guider l'enseignement des éducateurs ou éducatrices catholiques sur l'exacte appréciation des choses en toutes sortes de matières graves, délicates et scabreuses, touchant à la science des sociétés humaines. Plusieurs motifs nous empêchent de dire ici pourquoi le R. P. Henri du Passage, directeur des *Etudes*, possédait une qualification exceptionnelle en vue de rendre pareil service à une catégorie considérable de lecteurs, jeunes et vieux, maîtres et disciples.

« Très heureusement, l'auteur commence par une esquisse générale de la théorie sociologique de Durkheim, pour faire comprendre l'unité logique de toutes les théories et controverses qui devront suivre. Après avoir reconnu tout ce qu'il y a de juste et d'intéressant dans l'idée maîtresse d'une influence considérable de la société sur l'individu, ses mœurs et ses croyances, le P. du Passage discerne fermement ce qui est gratuit, artificiel et terriblement fallacieux dans les postulats de l'école sociologique de Durkheim et de sa postérité spirituelle.

« Production, circulation, répartition du capital et de la propriété, régime du mariage, de la famille, de l'école, organisation de l'Etat, communauté internationale, rapports de la société avec l'art, avec la science, avec la religion, telles sont les questions innombrables auxquelles il faut apporter des solutions de principe dans un manuel abrégé de sociologie. N'oublions pas que c'est la jeunesse primaire qui est censée acquérir des clartés décisives sur tant de problèmes dont les difficultés divisent et déconcertent les élites !

« Du moins, chez le P. du Passage, on aura la satisfaction de rencontrer, non pas la caricature de l'adversaire, mais des conceptions solides et motivées, des formules heureuses, l'exposé ferme et précis de chacune des certitudes fondamentales, à l'encontre des sophismes d'hier et d'aujourd'hui. »

L'on voit que, pour les matières qu'il traite, il conviendra de classer le livre du P. du Passage parmi l'un des meilleurs instruments de travail que nous puissions conseiller au clergé.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

(*Acta* n° 9, du 1er septembre)

Actes de S. S. Pie XI

I. Constitution apostolique *Christo pastorum Principi*, du 11 juin 1932, érigeant en Hindoustan, sur les deux rives du fleuve Pampa, une province ecclésiastique nouvelle pour les fidèles du rite malankara-syrien. Elle comprendra un archevêché, à Trivandrum, et un évêché suffragant, à Tiruvalla.

II. Lettres apostoliques. — 1° 2 février 1932. Les deux districts civils de Sambirano et de Moromandia sont détachés du Vicariat apostolique de Diego-Suarez et rattachés à la Préfecture des Iles Mayotte, Nossi-Be et Comore, qui est confiée aux Capucins de la province d'Alsace. — 2° Même jour. Le territoire de l'Achanti est détaché du Vicariat apost. de la Côte-d'Or (Afrique occident. anglaise) et érigé en Vicariat nouveau de *Kumasi*, confié aux Missions Africaines de Lyon. — 3° 3 février. Un territoire est détaché du Vicariat de Karthoum (Soudan) et rattaché à la Préfecture de Foumban (Cameroun), confiée aux Prêtres du Sacré Cœur de St-Quentin. — 4° 4 février. Un district civil (21 sous-préfectures) est détaché du Vicariat de Moukden (Mandchourie), confié aux Missions Etrangères de Paris, et érigé en Préfecture nouvelle de *Fushun*, confiée aux Missions Etrangères de Maryknoll. — 5° 18 février. L'église de l'Assomption sur le *Monte Varallo* (diocèse de Novare, Piémont) est érigée en basilique mineure. — 6° 22 février. *Item* l'église St-Antoine de Padoue (consacrée en 1913) du faubourg de Péra, à Constantinople. — 7° 22 mars. La Préfecture apost. de Coquilhatville (Congo belge) est érigée en Vicariat et continue d'être aux Missionnaires belges du Sacré Cœur d'Issoudun. — 8° Même jour. La Préfecture apostol. du Katanga (Congo belge) est érigée en Vicariat et continue d'être aux Bénédictins de St-André de Bruges.

S. C. pour l'Eglise Orientale

27 juillet 1932. — Approbation pour sept ans, à titre d'essai, des Petites Servantes de la Vierge Immaculée, du rite grec-ruthène (maison-mère à Lwow, Pologne).

S. C. des Rites

I. 10 juillet 1932, *Brescia*. — Décret proclamant l'héroïcité des vertus de la Vén. Marie Crucifiée di Rosa, fondatrice des Servantes de la Charité (née le 6 novembre 1813, 6e de neuf enfants, † le 15 décembre 1855).

II. 12 juillet, *Naples*. — Reprise de la cause du Bienh. François-Xavier-Marie Bianchi, barnabite (né en 1743, † en 1815, béatifié le 19 décembre 1892).

III

REMARQUES SUR LE DÉCRET DU 13 AVRIL 1932 [1]

I. — François Possenti, qui devait un jour prendre le nom de Gabriel de l'Addolorata [2], naquit à Assise, en Ombrie, le 1er mars 1838. Entré à 18 ans dans la Congrégation des Passionnistes, il y mourut profès, à Isola, dans les Abruzzes, le 27 février [3] 1862. Il a été déclaré bienheureux par Pie X le 31 mai 1908 et canonisé par Benoît XV le 13 mai [4] 1920, en la fête de l'Ascension.

On a dit de lui qu'il fut un second saint Louis de Gonzague. De vrai, il a plus d'un trait de ressemblance avec son admirable devancier : même dévotion tendre envers la T. S. Vierge ; même souci de garder intact le trésor de la virginité ; dans l'état religieux, même amour de l'humilité et de l'obéissance ; enfin vie également courte [5], mais combien pleine de mérites devant Dieu !

C'est pourquoi, désireux de proposer d'une manière plus efficace à toute la jeunesse chrétienne, et spécialement à celle qui est formée dans les séminaires et dans les collèges, un nouveau protecteur céleste à honorer, à imiter et à invoquer, S. S. Pie XI a daigné étendre à l'Eglise entière la fête de S. Gabriel de l'Addolorata, confesseur. Cette fête, du rite double mineur, sera célébrée chaque année le 27 février, anniversaire de la mort du saint, et dès l'année 1934 elle devra être insérée dans le Calendrier universel.

II. — Pour la fête de S. Gabriel de l'Addolorata, le texte de l'office, — sauf une petite addition à la fin de la VIe leçon de matines, — et celui de la messe sont ceux qui avaient déjà été approuvés par le Saint-Siège pour la congrégation des Passionnistes.

Dans l'office, seules l'oraison et les leçons des 2e et 3e nocturnes sont propres à la fête. — Quant aux leçons du 1er nocturne, lorsque le 27 février tombe avant le mercredi des Cendres, ce sont celles de l'Ecriture occurrente avec les répons du temps ; en Carême, on prend au Commun d'un confesseur non pontife les leçons *Justus si morte*, qui s'y trouvent en seconde place, et les répons correspondants.

La messe est entièrement propre. Elle figure, du reste, dans le supplément *pro aliquibus locis* du nouveau Missel. Nous y signalons une particularité : les oraisons, — même la secrète, ce qui constitue une exception à la tradition suivie dans la composition des formulaires de messe, — sont adressées à Dieu le Fils [1].

Les dernières éditions du Martyrologe romain contiennent au 27 février, en fin de leçon, l'éloge de S. Gabriel de l'Addolorata, éloge approuvé par la S. C. des Rites le 25 juillet 1920 [2]. Jusqu'à nouvel ordre, on continuera de le lire tel quel ; mais il occupera désormais la première place.

Commission Pontificale d'interprétation du Code

28 juillet 1932.

RESPONSA AD PROPOSITA DUBIA

Emi Patres Pontificiæ Commissionis ad Codicis canones authentice interpretandos, propositis in plenario cœtu quæ sequuntur dubiis, responderi mandarunt ut infra ad singula :

I. — DE CONSTITUTIONE TRIBUNALIS COLLEGIALIS

D. An Officialis, cum potestate ordinaria judicandi et absque ulla causarum reservatione ad normam canonis 1573 § 1 et 2 electus, constituere possit tribunal collegiale vocando per turnum judices synodales juxta canonem 1574 nominatos.

R. *Affirmative*, nisi Episcopus aliter in singulis casibus statuat.

II. — DE JUDICIO SUPER MARTYRIO SERVORUM DEI

D. An præscriptum canonis 2101 extendatur etiam ad disceptationem martyrii Servorum Dei.

R. *Negative*.

Datum Romæ, e Civitate Vaticana, die 28 mensis julii anno 1932.

P. CARD. GASPARRI, *Præses*.
I. Bruno, *Secretarius*.

REMARQUES

I

Lorsqu'un tribunal collégial est prévu par le droit (cf. can. 1576, § 1, nn. 1 et 2), ou lorsque l'Ordinaire juge à propos de confier des causes plus délicates ou importantes à un tribunal collégial (cf. can. 1576, § 2), le tribunal à pluralité de juges doit être constitué de la façon suivante. Le président en est l'Official, ou un Vice-official, ou même un juge délégué *ad litem*, pour la procédure générale. Ce président pourrait être l'évêque lui-même, mais on sait que le can. 1578 recommande à l'évêque de s'abstenir, surtout pour les causes criminelles ou importantes. Les autres juges, deux ou quatre [3], doivent être choisis parmi les juges synodaux ou prosynodaux [4]. Ils sont

[1] C'est le décret rendant obligatoires dans l'Eglise universelle la messe et l'office de S. Gabriel de l'Addolorata : voir p. 601. Les présentes remarques nous étaient parvenues trop tard pour être insérées à la suite du décret.

[2] C'est ainsi qu'on le désigne communément en France. L'appellation italienne *Gabriele dell'Addolorata* pourrait se traduire : Gabriel de la Vierge (ou de la Mère) des Douleurs.

[3] C'est par erreur que, dans le *Dictionnaire d'hagiographie* (p. 282), Dom Baudot indique le 28 février.

[4] D'après Dom Baudot (*loc. cit.*), la canonisation de S. Gabriel de l'Addolorata aurait eu lieu le 16 mai 1920. Cette dernière date est en réalité celle de la canonisation de Ste Jeanne d'Arc.

[5] S. Louis de Gonzague et S. Gabriel de l'Addolorata sont morts l'un et l'autre à vingt-quatre ans.

[1] On sait que la plupart des oraisons du Missel s'adressent à Dieu le Père ; quelques-unes s'adressent à Dieu le Fils ; aucune ne s'adresse au Saint-Esprit. — Dans la messe du Saint-Sacrement, la collecte et la postcommunion s'adressent à Dieu le Fils, mais la secrète s'adresse à Dieu le Père.

[2] Cf. *Ami* 1920, p. 655.

[3] Les tribunaux collégiaux ne peuvent avoir que trois ou cinq juges, pas davantage.

[4] Sont *synodaux* ceux qui sont nommés en synode, avec *l'approbation* des membres du synode, sous la *proposition* de l'évêque ; et *prosynodaux* ceux qui sont nommés par l'évêque seul, avec *l'avis* du Chapitre

choisis tour à tour, et non pas au hasard ou au gré de l'autorité. Ce choix est fait par l'Ordinaire, suivant les termes mêmes du canon. Ce mode est spécifié au can. 1576, § 3.

De cette disposition de nomination par *l'Ordinaire* vient une difficulté. C'est l'obligation pour l'Official, qui a cependant tout le pouvoir judiciaire de l'Ordinaire, de recourir *chaque fois* à ce dernier pour choisir les juges, s'il n'est pas lui-même vicaire général, ce qui doit être le cas habituel (cf. can 1573, § 1).

C'est cette difficulté d'ordre pratique qui a fait poser la question à laquelle a répondu la Commission d'interprétation. Elle décide, étendant évidemment la prescription de la loi, puisque l'Official n'est pas compris dans le qualificatif d'*Ordinaire* (cf. can. 198, § 1), que l'Official peut, de son autorité propre, faire ce choix des juges.

Il y a deux restrictions nettement marquées à cette concession du Saint-Siège. La première, c'est que l'Official doit choisir ces juges parmi les juges synodaux (ou prosynodaux) régulièrement institués, et suivant leur tour. La deuxième, c'est qu'il soit réellement l'Official, c'est-à-dire ce personnage prévu par le droit, au can. 1573, § 1, nommé par l'évêque pour exercer toute sa puissance judiciaire ordinaire. Il faut qu'il soit nommé *absque ulla causarum reservatione*, pour toutes les causes, qu'il ait reçu non seulement la juridiction ordinaire judiciaire (sans quoi il ne serait pas Official), mais qu'il l'ait reçue pleine et entière, totale et sans restriction.

Ainsi, l'Official à qui aura été donné un Vice-official pour certaines causes déterminées, qui se trouvent ainsi soustraites à la juridiction de l'Official ; ainsi, ce Vice-official chargé exclusivement de causes spécifiées ; à plus forte raison un simple juge délégué *ad litem*, qui n'a ni la puissance ordinaire, ni la puissance ordinaire universelle, ne sont à placer dans la catégorie de ceux qui vont pouvoir profiter de la concession du Saint-Siège.

Il demeure bien entendu que l'Official qui est vicaire général, même s'il est Official à titre précaire et restreint, de par son titre de vicaire général pourra faire ce choix, comme il le pouvait par le passé.

La décision de la Commission simplifiera les choses grandement. Elle aurait eu, c'est entendu, plus de portée pratique, une portée totale, si le même pouvoir de choix avait été donné à l'Official et au Vice-official à titre restreint, mais dans la limite précisément de leurs propres pouvoirs. La simplification pratique eût été, dans ce cas, complète, et eût opéré tous ses effets. Ce complément de concession n'eût pas été d'ailleurs exorbitant, pas plus que ne l'est la concession faite, car Official à titre restreint, Vice-official pour des causes déterminées, ont pour les causes de leur ressort toute la juridiction de l'Official nommé sans réserves aucunes. Mais le Saint-Siège, maître de ses concessions et décisions, n'est pas allé jusque-là.

cathédral, dans l'intervalle des synodes, pour remplacer, au fur et à mesure des nécessités, les synodaux défaillants. Les synodes, en effet, ne sont obligatoires que tous les dix ans (cf. can. 356, § 1), et les juges synodaux comme les examinateurs, avec qui pratiquement ils peuvent être confondus, doivent être au moins quatre, et pas plus de douze, cf. can. 385, § 2 et can. 386, § 1.

II

Le can. 2101 déclare que l'information judiciaire sur les vertus d'un Serviteur de Dieu ne doit pas commencer avant que cinquante années se soient écoulées depuis sa mort. Mesure juste et sage par laquelle l'Eglise entend mettre à l'épreuve la renommée de sainteté de certains personnages, et s'assurer que cette renommée n'est pas le fruit d'un engouement futile et passager, mais est basée sur la réalité même des choses et la volonté de Dieu, demeure permanente et défie « l'oubli, second linceul des morts, » comme a dit le poète.

On sait, cependant, que cette règle souffre des exceptions. Il y a des cas où la renommée est tellement forte, tellement *véhémente*, suivant l'expression théologique latine, qu'elle est suffisante pour faire violence à toute loi. Nos lecteurs savent que de nombreux saints ont été canonisés avant cette 50e année. S. Louis, roi de France, mort en 1270, fut canonisé en 1297 ; S. Dominique, mort en 1221, fut canonisé en 1234 ; S. François d'Assise, mort en 1227, fut canonisé en 1228. Nous avons vu de nos jours sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, morte en 1897, canonisée en 1925. Etc.

Ces exceptions continueront. Mais il y en a une qui, pour ainsi dire, sera permanente, et ne sera plus une exception. La loi n'atteindra pas les martyrs. Ayant donné au Christ et à la foi catholique ce témoignage suprême, que nul, au dire du Christ lui-même, ne saurait dépasser, le martyre les mettra dans une situation à part, et hors de pair. On pourra, sans attendre les cinquante ans prévus au can. 2101, instruire de leur martyre même, qui, s'il est prouvé, manifeste l'héroïsme de toutes les vertus. L'Eglise ne veut pas soumettre aux délais ordinaires ceux dont le triomphe au ciel n'a subi aucun retard, comme leur foi et leur amour n'avaient connu aucun obstacle. *Christo profusum sanguinem, Et Martyrum victorias, Dignamque cœlo lauream, Lætis* SEQUAMUR *vocibus.*

QUESTIONS
de science ecclésiastique

CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — 1° Un jeune homme se voit imposer par son médecin une cure de plusieurs années en sanatorium. Il refuse de la faire, en déclarant que c'est trop pénible (inaction, privation de toute occupation, rupture avec toutes ses relations, immobilité, cures de repos absolu excédantes, etc.), que ceux qui veulent sont bien libres de la faire, mais que lui préfère jouir (honnêtement) des quelques mois ou années qui lui resteront à vivre sans faire de sanatorium.

Il est relativement pieux. Les arguments sentimentaux ayant échoué, son confesseur peut-il lui imposer *sub gravi* l'obligation de se soigner ? Il hésite, ébranlé par les arguments du pénitent et se demandant s'il n'y a pas là un moyen de conserver la vie *extraordinaire* et donc non obligatoire. La question « dépenses » ne se pose pas dans le cas.

Quel est le devoir du confesseur, étant donné qu'il sait que son pénitent se soignera si l'abstention est un péché mortel ?

2° La mode est, paraît-il, à la sveltesse des formes. Elle s'est introduite jusque chez les pensionnaires d'une institution de jeunes filles, dirigée par des religieuses. Les élèves s'imposent des privations, ne mangent pas, pour se faire maigrir.

Les religieuses s'inquiètent. A l'âge où le corps prend sa croissance, son développement, n'y a-t-il pas danger pour la santé et l'avenir de futures mères de famille ?

C'est un devoir de ne pas porter atteinte à sa santé, sans une cause proportionnée. Le souci de la beauté peut-il excuser du péché l'élève adonnée à ces imprudences ? Le confesseur doit il détourner ses pénitentes de ces abstentions, de ces sacrifices faits à la vanité, en leur affirmant nettement qu'il y a péché, et peut-être, dans certains cas, péché grave ?

R. — L'homme n'est pas le maître absolu de sa propre vie qu'il n'a pas pu se donner, mais qu'il tient de Dieu qui la donne et la retire à son gré. Dépositaire, plutôt que propriétaire, il a le devoir de la conserver pour la remettre au Maître qui la lui redemandera à son heure. C'est donc, on le conçoit facilement, une faute grave de se donner la mort directement par le suicide. C'en est une pareillement de s'y exposer sans raison suffisante. Dans leurs traités, les moralistes s'attachent à définir en détail les raisons qui autorisent l'homme à braver la mort ; elles varient avec la certitude et la proximité du danger. Nous ne nous y attardons pas.

Mais le corps est l'instrument de l'âme qui l'anime. Il est la maison faite du limon de la terre, dans laquelle l'âme trouve sa demeure. Quand la maison tombe, l'habitant s'enfuit. Il importe donc d'entretenir le corps en bon état, comme on entretient une maison, pour qu'il soit capable de retenir son hôte. Il est l'outil dont l'âme se sert dans ses opérations extérieures : c'est par ses sens qu'elle perçoit les objets et entre en communication avec le monde du dehors. Il importe donc qu'il soit bien conditionné pour permettre à l'âme d'accomplir parfaitement toutes ses opérations, à la personne humaine de s'acquitter de tous ses devoirs d'état.

Mutiler le corps, le rendre inapte à remplir ses fonctions, c'est donc un péché. Car c'est briser l'œuvre du Créateur, s'opposer à sa fin ; c'est pécher contre le devoir de vivre, qui impose la conservation de la vie. Sans doute, il y a des cas où, pour sauver le tout, il faut sacrifier une part. C'est dans l'ordre de sacrifier un membre, un bras par exemple, pour sauver la vie. Nul ne le conteste, car les membres ont leur utilité en fonction du tout et lui sont subordonnés. Mais c'est l'ordre aussi, en dehors de la nécessité ou de l'utilité, pour obtenir un plus grand bien, de veiller à la santé de son corps. C'est donc un devoir de prendre les soins nécessaires pour garder à son corps une bonne santé, suffisante au devoir d'état, comme de s'abstenir des privations capables de l'endommager. Devoir *grave*, cela va sans dire, car le moyen participe à la noblesse de la fin à laquelle il est ordonné. Or, si la vie, que Dieu nous a prêtée ici-bas pour conquérir la vie éternelle, est un bien précieux, aussi la santé qui est le moyen de la conserver et de lui permettre tout son rendement. Pour l'affirmer, les moralistes sont bien d'accord : « *Graviter peccant*, disent-ils, *qui graviter nocent sanitati... ; qui media ordinaria recusant sumere ad sanitatem recuperandam vel vitam incolumem servandam.* » Pèchent gravement ceux qui nuisent gravement à leur santé ; ceux qui refusent de prendre les moyens ordinaires pour recouvrer la santé ou garder la vie sauve.

Voilà le péché de nos petites pensionnaires d'une part, de notre malade d'autre part. Commençons par examiner le cas de ce dernier.

Ad I. — Prendre soin de sa santé est un devoir grave. Toutefois on n'est pas obligé de recourir à des expédients extraordinaires, recherchés, hors des moyens communs qui sont à la portée de chacun, difficiles à se procurer, pénibles à supporter. Car le devoir de prolonger sa vie le plus longtemps possible n'oblige pas *cum tanto incommodo*. L'homme doit vivre et conserver sa vie, mais avec les moyens ordinaires d'existence à sa portée. C'est là le nécessaire imposé par la justice, le reste est du superflu qui échappe au pouvoir d'un grand nombre. Ainsi un pauvre n'est pas tenu de se soumettre à une opération coûteuse, qu'il pourra difficilement payer dans la suite ; un riche n'est pas tenu d'accepter la même opération si elle se présente avec la perspective de souffrances particulièrement effrayantes. Mais les soins ordinaires, courants, possibles, s'imposent sous peine de péché, grave comme le devoir qui les requiert.

Mais il est bien évident aussi que les moyens ordinaires pour l'un sont parfois extraordinaires pour l'autre. Car la condition des hommes en cette vie n'est pas égale : celui-ci supportera des fatigues sous lesquelles son voisin succombera ; celui-là n'aura pas la fortune suffisante pour s'offrir les remèdes facilement abordables par un autre. Chaque cas sera donc à examiner en particulier. Qui tranchera ? L'avis des sages.

Une cure de plusieurs années dans un sanatorium serait certainement, pour un très grand nombre, un moyen hors de portée, extraordinaire, qui permettrait de s'écrier sans ambage : « A l'impossible, nul n'est tenu. » Cette considération ne s'applique pas pour le jeune homme en question.

Que valent ses autres raisons ? Elles ont une double valeur : objective et subjective. Subjectivement, c'est-à-dire ce qu'elles sont aux yeux du jeune homme, nous ne pouvons guère les apprécier ; vous seul êtes témoin et juge de sa répu-

gnance à se rendre au sanatorium, de ses impressions. Mais objectivement, nous pouvons les apprécier et dire si en elles-mêmes elles nous paraissent telles qu'un homme puisse raisonnablement s'y arrêter.

« C'est trop pénible. » Il nous semble que c'est l'argument de l'égoïste qui cherche ses aises, ou du paresseux qui recule devant le moindre sacrifice. Mais tout est pénible en ce monde, même la vie. Quel devoir n'est pas accompagné de labeur ? Quel avantage ne s'acquiert au prix de l'effort ? La santé ne vaut-elle pas un effort ? Le devoir de vivre et le mérite de vivre ne valent-ils pas un sacrifice ? Au reste voici des précisions. Il lui sera pénible « d'être inactif » et « privé de toute occupation. » Raison de paille, car rien n'est plus facile, même dans un sanatorium, que de s'occuper, à des travaux manuels d'agrément par exemple, à l'étude, à la lecture, à d'honnêtes distractions. On n'a que l'embarras du choix, quand on le veut. « Rupture avec toutes ses relations, » voilà qui pourra lui être plus sensible. Mais on reste en relations par correspondance, et on en crée de nouvelles. « Immobilité, cures de repos absolu excédantes, » est ce si fatigant pour un malade qui en sent le besoin ? Au fond, le vrai mot, c'est qu'il « préfère jouir » plutôt que de se gêner. Nous pensons que ce ne sont point là des raisons dignes d'un homme qui comprend le sens et la portée de la vie, encore moins d'un homme qui, par ailleurs, n'est pas gêné par la question financière. Il y en a tant qui voudraient pouvoir se guérir pour être encore utiles sur la terre et qui sont empêchés par la misère !

Nous n'estimons donc pas qu'il y ait là, pour ce jeune homme, un moyen extraordinaire de recouvrer la santé. C'est pourquoi, si nous avions à le traiter, au lieu d'employer les arguments sentimentaux, nous prendrions nettement les raisons fortes qui motivent le devoir de vivre pour soi, pour les autres, pour la société, pour gagner son paradis, le devoir imposé par Dieu *sub gravi*, le devoir dans toute sa noblesse et toute sa rigueur. N'a-t-il pas, du reste, tout à gagner au point de vue temporel et au point de vue spirituel ? La santé et le mérite du sacrifice accepté, du devoir accompli. Et s'il meurt malgré les soins du sanatorium, il aura du moins en peu de temps rempli une longue carrière. Cela est à cent coudées au dessus d'une vie, fût-elle honnête, passée à jouir de ses aises. C'est un garçon sans idéal et sans volonté. Le meilleur service à lui rendre, nous semble-t-il, c'est de le secouer de sa torpeur, et puisqu'il ne sait pas vouloir lui-même, de vouloir pour lui.

Quel est le devoir du confesseur ? Objectivement, et sujectivement autant que nous puissions juger, nous pensons qu'il doit imposer à son pénitent, et *sub gravi*, d'obéir à son médecin, et d'aller au sanatorium, tout au moins d'en faire l'essai. Et puisqu'il est pieux et acceptera la décision de son confesseur, nous disons : raison de plus pour ne pas hésiter à imposer au moins l'essai. Car nous n'admettons pas que, le pouvant facilement, il ne fasse rien du tout pour recouvrer une santé encore recouvrable, pour des raisons qui ne sont pas sérieuses en elles-mêmes, et probablement, en fait, ne sont que de futiles prétextes cachant de l'égoïsme.

Ad II. — Et maintenant, venons à nos petites pensionnaires qui s'imposent des privations dans la nourriture pour se faire maigrir.

Petites sottes, déjà esclaves de la mode plus sotte encore, de la mode meurtrière, de la mode homicide ! Pour être belles, si tant est qu'elles y puissent réussir, elles abîment leur corps et acheminent leur vie vers la tombe. On ne mange pas à sa faim, on prend du thé et des drogues amaigrissantes, on enserre sa taille dans un étau rigide, on fait mille extravagances que la médecine sage condamne comme nocives à la santé et préjudiciables à la race. Ces jeunes filles sont les futures mères de famille. Mais y songent-elles en débilitant leur santé, en brisant la structure de leur corps dont elles empêchent le développement normal ? Anémiques, quel sang transmettront-elles à leur descendance ? Un sang appauvri dans sa source. Des organes en mauvais état assureront-ils un fonctionnement normal pour atteindre leur finalité ? Elles seront incapables d'être mères. Ce sera leur punition peut-être. Si elles le deviennent, leurs enfants porteront en eux-mêmes, dans leur corps rachitique, la punition des crimes de leur mère. Car si l'on y réfléchit bien, c'est un crime de mutiler son corps, surtout quand il renferme en puissance la race qui naîtra demain.

C'est un péché grave de porter atteinte à sa santé sans raison suffisante ; c'en est un plus grave encore de se rendre inapte aux obligations de son état ou de sa future vocation. Or ici l'un entraîne l'autre. Quelle responsabilité !

Il est permis de soumettre son corps à la mortification. L'Apôtre S. Paul le recommande, dans la mesure où c'est nécessaire pour dompter la chair qui se révolte contre l'esprit : « Je châtie mon corps, disait-il, et je le réduis en servitude, *castigo corpus meum et in servitutem redigo.* » Est-ce là la raison qui dicte la conduite de ces jeunes pensionnaires ? Loin de là, hélas ! puisque c'est pour sacrifier à la vanité de la mode. Dans leur intention, elles mettent leur corps à la torture pour lui imprimer la marque du beau. C'est donc leur corps qu'elles cultivent, qu'elles flattent, qu'elles glorifient, loin de l'humilier et de le rendre esclave. Leur corps devient leur dieu. Et pourquoi le veulent-elles beau ? Pour plaire. A qui ? Aux hommes. Sentiment bien féminin, naturel à toutes les filles d'Eve. En ont-elles le droit ?

Plaire ? Oui, elles ont le droit de chercher à plaire, dans la mesure où elles ont le droit d'attirer à elles les regards, de se faire remarquer, dans le but d'être recherchées pour le mariage. Mais la fin ne justifie pas les moyens. Elles ont le droit de plaire et partant de se faire belles, de cultiver la

beauté plastique, puisque la beauté fixe le regard et excite le désir, mais par des moyens permis, que la morale autorise. Or jamais elle n'autorisera la mutilation volontaire qui rend la femme inapte aux devoirs de son état, les macérations qui portent atteinte grave à la santé, pour le motif de plaire. Sacrifier le principal pour l'accessoire, la fin pour le moyen, c'est renverser l'ordre établi par la Providence. C'est pourquoi la morale réprouve cette culture du corps insensée, subversive, ce sacrifice fait à la mode stupide, et non à la beauté, comme un péché dérivé de luxure larvée, car, comme le disait S. Paul, « le fornicateur pèche contre son propre corps, *qui autem fornicatur in suum corpus peccat.* » Or, elles pèchent contre leur corps, ces petites pensionnaires, qui le maltraitent indûment.

Faut-il les reprendre ? Sans aucun doute ; mais avec tact et prudence, cela va sans dire. Car il est fort probable qu'elles agissent sans discernement, sans soupçonner qu'elles posent la cause d'un mal immense, par entraînement de vanité, par simple enfantillage peut-être. Les maîtresses s'y emploieront. Cela fera partie de l'éducation à donner aux futures mères de famille. Leur attention éveillée sur les conséquences futures de telle ou telle pratique leur fera comprendre qu'il y a plus qu'un péché véniel de vanité. Leur conscience alertée s'alarmera. Elles en parleront à leur confesseur qui leur fera les graves monitions appelées par l'aveu. Il n'hésitera donc pas, le cas échéant, à affirmer qu'il y a péché, et qu'en certains cas il peut y avoir péché grave, pour une jeune fille appelée au mariage, à soumettre son corps à des traitements qui, sous prétexte de suivre la mode ou de cultiver la beauté, nuisent à la santé ou mutilent des organes nécessaires au devoir d'état de demain.

Q. — 1° Une école libre de filles, comme on en voit tant en France, dirigée par des séculières, peut-elle être considérée comme une *domus pia*, ayant qualité pour garder la Sainte Réserve avec la simple permission de l'Ordinaire ?

2° Quand il y a, dans une paroisse, une ou plusieurs chapelles ayant l'autorisation de garder la Sainte Réserve, sans aumônier, le soin et le renouvellement de la Sainte Réserve incombent-ils au curé, de plein droit et comme obligation de sa charge, au point qu'il doive y pourvoir sans indemnité, et même à ses frais, par un autre, dans le cas où il ne pourrait pas personnellement y suffire ?

R. — Ad I. Le *locus pius*, la *domus pia*, sont le *locus* ou la *domus* destinés à une fin pieuse, c'est-à-dire à l'une de celles que l'Eglise reconnaît marquées de la note de réalisation des préceptes évangéliques, surtout de ceux de la charité. Il n'est pas nécessaire, pour mériter cette dénomination de *pius, pia*, que ces lieux ou maisons soient érigés canoniquement par l'Ordinaire. Leur seule fin leur donne droit à l'appellation. Toutefois, c'est à une condition.

Il faut remarquer, en effet, que tous les auteurs qui traitent de la question exigent, pour que l'appellation soit méritée, qu'il y ait fixité et stabilité dans la destination du *locus* ou de la *domus*. Il faut que ce soit une œuvre destinée à vivre, et non seulement créée, puis soutenue, uniquement au gré d'une personne changeante dans sa volonté. Ainsi, un particulier peut recevoir chez lui des malades et les soigner ou leur procurer là des soins. C'est très bien, assurément, et un acte de charité incontestable. Sa maison est-elle pour cela une *pia domus* ? Non. Un particulier, ou une personne morale peut recueillir dans une maison lui appartenant des orphelins ou des enfants et là les faire entretenir ou éduquer. C'est parfait. Mais la maison qui est le théâtre de cette charité n'en devient pas pour cela *domus pia*. Il n'y a pas là une destination fixe, permanente, qui détermine que la maison est attribuée, ou irrévocablement, ou de révocabilité difficile, à une œuvre bonne et ayant les qualités que nous avons dites. Il est nécessaire, pour que la maison soit *pia domus*, que, ou bien un statut de fondation, ou une disposition autre, mais sérieuse, impérative et durable dans ses effets, destine la maison au but pieux, sans qu'une volonté individuelle puisse, au gré et parfois même au caprice, tout changer et détruire.

Il est évident que des hôpitaux, maisons de soins, cliniques ou hospices, orphelinats, écoles et maisons de même genre, peuvent entrer dans la catégorie de ces *domus piæ*, mais pourvu qu'elles aient ces conditions de fixité dans la destination.

Ceci nous amène à dire que, pour la question des écoles dont on nous parle, il faut bien distinguer et soigneusement. Si l'école libre est l'une de ces institutions d'éducation, comme on en voit beaucoup, mais qui appartient à des personnes qui n'ont aucune obligation stricte de tenir cette école ; à des personnes qui n'ont envers l'autorité ecclésiastique que les obligations générales des chrétiens ; qui tiennent une école libre, honnête, où les principes chrétiens en général, et de plus les principes ecclésiastiques sur la question sont observés et strictement mis en pratique ; mais dont les propriétaires peuvent faire ce qu'ils veulent, en particulier la maintenir, la continuer ou la cesser comme ils l'ont ouverte, sans l'agrément de l'autorité ecclésiastique, il n'y a pas là de *domus pia*. C'est incontestable. C'est l'œuvre faite, maintenue, parce que cela lui plaît ou parce qu'elle y trouve son bon compte, par une personne, individuelle ou morale. Bonne œuvre, sans doute, mais qui n'a, de par l'Eglise, aucune dénomination particulière, ni aucun privilège spécial.

Si cette école, au contraire, est une école paroissiale, ou diocésaine, une œuvre bien établie dans la paroisse ou le diocèse, que le curé ou d'autres personnes ont à entretenir par eux ou par d'autres, — par exemple, le curé avec l'aide d'instituteurs ou d'institutrices, — et que ces personnes ne peuvent à leur gré absolument pas supprimer sans l'agrément de l'Ordinaire, là il y a fixité dans la destination. C'est la *domus pia*.

Chaque cas particulier est donc à élucider d'après ces principes de discrimination.

Ad II. Le curé n'a, comme tel, sur ce point, ni droit ni obligation.

Il n'est pas, de droit curial simplement, chapelain de toutes les chapelles particulières qui se trouvent dans sa paroisse. Seule, une nomination spéciale de l'Ordinaire pourrait lui donner ce titre et ces fonctions. Et l'Ordinaire peut parfaitement, comme il fait couramment, les donner à un autre, sans l'agrément ni même la consultation ou l'avis du curé.

En dehors des deux facultés que lui concède nommément le droit commun, le curé n'a aucun droit sur ces chapelles ou dans ces chapelles. Le can. 483, n. 2, donne au curé le droit de prendre dans toute chapelle le Saint Sacrement pour administrer l'Eucharistie aux malades. Le can. 1230, dans la circonstance particulière prévue de l'élection de funérailles, donne le droit et la fonction au curé de faire la sépulture de ses paroissiens même dans les chapelles, même si elles ont un chapelain particulier, sauf si ces chapelles, par un acte exprès de l'Ordinaire, ont été déclarées exemptes de l'autorité curiale, ou si elles ont cette exemption de par le droit commun.

En dehors de ces deux cas, le curé, de sa propre autorité curiale, ne peut pas même entrer dans ces chapelles. Il en serait autrement, bien entendu, s'il s'y présentait comme le délégué de l'Ordinaire, soit permanent, soit pour une cause ou enquête, ou surveillance particulière. Ces chapelles appartiennent à leur propriétaire, personne individuelle ou morale, qui peut, vis-à-vis du curé comme tel, revendiquer l'inviolabilité de sa propriété.

En revanche, le curé n'a, de droit commun et curial, aucune obligation envers ces chapelles. Et cela, pas plus pour la Sainte Réserve que pour les autres points. S'il en a, c'est-à-dire s'il en acquiert, ce ne peut être que par le commandement exprès de l'Ordinaire, qui ne peut exister que lorsque le bien public des âmes l'exige, ou par entente avec le propriétaire de la chapelle. En ce dernier cas, le curé est parfaitement libre d'accepter ou non, d'accepter uniquement sous rétribution fixée, dans les limites cependant où les obligations qu'il acquerrait par là ne pourraient pas être un obstacle à l'accomplissement de ses devoirs curiaux. Le vicaire du curé ne peut rien accepter, sur ce point, sans l'autorisation formelle de son curé.

Le fait que la chapelle se trouve dans le territoire de la paroisse ne concède donc au curé aucun droit, et ne lui occasionne aucune obligation. Tout droit et toutes obligations sont assignés par le Code à ceux qui ont légitimement la charge de la chapelle ou oratoire (cf. can. 1268, § 4; 1269, § 4, etc.). Le curé, en tant que curé, n'a aucune charge de ces chapelles ou oratoires.

Nous sommes loin, on le voit, de cette exorbitante prétention de vouloir obliger le curé à un service paroissial non rétribué, et même à ses frais. Cela dépasse toute imagination.

Q. — A la p. 474, l'*Ami* écrit que les associés du Rosaire gagnent les indulgences du Rosaire sans avoir, en récitant le rosaire, un chapelet bénit et indulgencié. Nous avons toujours enseigné le contraire. L'*Ami* voudrait il donner les références de son opinion ?

R. — Elles sont multiples.

Voyez d'abord Beringer, *Les Indulgences*, dans toutes ses éditions : édit. de 1905, t. II, p. 224; éd. de 1925, t. II, p. 173. Cette dernière édition a le tort de mettre son explication entre guillemets, ce qui conduit inévitablement à penser que c'est là une traduction, comme ce qui précède, du n. XII de la constitution *Ubi primum* de Léon XIII, 2 octobre 1898. Mais cette mauvaise transcription n'enlève pas sa valeur à la déclaration. Et vous savez que ces éditions de Beringer ont une approbation spéciale du Saint-Siège.

Après Beringer, la *Raccoltà*, qui n'exige la tenue et l'usage du chapelet indulgencié que pour certaines indulgences accordées à tous les fidèles par Benoît XIII, et pas pour les autres.

Ensuite la constit. citée, *Ubi primum*, qui déclare, n. XIII, que l'unique condition imposée aux associés est la méditation des mystères du rosaire tels que la tradition les a fixés.

Après cela, le *Sommaire* approuvé par la S. C. des Indulgences, le 30 août 1899, après la précédente constitution. L'*Appendix* note, comme auparavant la *Raccoltà*, quand il est nécessaire, et pour qui, d'avoir un chapelet indulgencié. Jamais il n'est fait mention de cette nécessité pour les confrères.

Enfin consultez Fanfani, *De Rosario B. Mariæ Virginis*, dont l'*Ami* a très favorablement rendu compte (1932, p. 318). Donnant un *Index* général des indulgences du rosaire, cet auteur note, conformément à toutes les références précédentes, l'obligation du chapelet indulgencié pour certaines indulgences accordées à tous les fidèles, mais pour ces indulgences et pour ces fidèles seulement.

Et en plus des références, le principe énoncé dans la déclaration de Beringer et qui justifie son opinion : que les indulgences attachées à la confrérie du Rosaire sont *personnelles* et non réelles.

De plus, il faut évidemment s'entendre sur quelques indulgences nouvelles qui visent précisément *le port* du rosaire indulgencié. Il est clair que pour ces indulgences là, le port du rosaire indulgencié étant une des conditions fixées, l'indulgence ne saurait être gagnée, par qui que ce soit, sans que cette condition soit réalisée. Ainsi l'indulgence de 100 ans et 100 quarantaines, une fois le jour, pour tous les confrères qui portent pieusement sur eux le rosaire bénit et indulgencié. Cette indulgence, que Léon XIII avait supprimée, a été reprise et accordée à nouveau par Pie X, le 31 juillet 1906.

A part cette condition spéciale, les associés du Rosaire gagnent les indulgences dites du rosaire, par le seul fait de l'accomplissement des conditions strictement exigées : inscription dans la confrérie, et, quand il y a lieu, méditation des mystères du rosaire.

LITURGIE

Q. — Lorsqu'on communie un malade chez lui, on doit, s'il ne reste plus de saintes Hosties dans le ciboire, donner la bénédiction avec la formule *Benedictio Dei omnipotentis etc.*

Peut-on dire cette formule au pluriel si, outre le malade, il y a d'autres personnes qui assistent à la cérémonie ?

R. — Lorsqu'un infirme est communié à domicile, si, — comme cela doit être normalement, sauf dans les cas exceptés par les rubriques du Rituel [1], — il reste au moins une sainte Hostie dans le ciboire, c'est l'infirme seul qu'avant de se retirer, le prêtre bénit en silence, avec le ciboire recouvert de son pavillon et des extrémités du voile huméral : « His expletis, si altera particula superest,... [sacerdos] velum humerale reassumit, genuflectit, surgit, et cum Sacramento in pyxide velo humerali cooperta facit signum crucis *super infirmum* nihil dicens. » (Rituel, tit. IV, c. IV, n. 23)

Mais si, ayant des raisons sérieuses pour ne pas rapporter le Saint-Sacrement à l'église [2], le prêtre n'a pris dans le tabernacle de l'église qu'une sainte Hostie, celle qui est destinée à l'infirme, au lieu de la bénédiction susmentionnée, il se contente de tracer de la main droite un signe de croix accompagné de la formule *Benedictio Dei omnipotentis etc.* Comme l'autre, cette bénédiction est uniquement pour l'infirme ; aussi la formule dont nous venons de rappeler les premiers mots doit-elle être récitée au singulier : « Quod si... sumpta fuerit una tantum particula consecrata..., tunc ea infirmo administrata, sacerdos... *eum* manu benedicit, dicens more solito : Benedictio Dei omnipotentis .. descendat super te... etc. » (Rituel, *ibid.*, n. 27) [3].

C'est, en effet, à l'infirme que vont à pareil moment toute l'attention et toutes les sollicitudes maternelles de l'Eglise.

Q. — Au sujet du ton de voix à employer dans la célébration de la messe basse, le Missel indique tantôt la voix basse, tantôt la voix médiocre, tantôt la voix haute.

Quelle différence dans l'interprétation ! C'est sans doute qu'il y a pour cela une certaine liberté. Mais est-il vrai de dire que les parties de la messe qui sont à prononcer à haute voix, doivent être entendues par tous les assistants ? Elles le seraient bien difficilement dans notre église, où il y a place pour deux mille personnes assises.

R. — Quand notre consultant parle de divergence dans l'interprétation des rubriques qui, dans le Missel, concernent les tons de voix à employer à la messe, il a vraisemblablement en vue la pratique des divers célébrants plutôt que l'interprétation donnée par les auteurs eux-mêmes. On peut affirmer, en effet, que, depuis Gavanti jusqu'au P. Hægy, cette interprétation n'a pas varié.

D'après tous les liturgistes, chaque fois qu'à la messe le célébrant a à prononcer des prières à voix haute, ce doit être de manière à pouvoir être assez facilement entendu dans l'assistance ; lorsqu'il en récite d'autres d'une voix médiocre ou contenue, il doit faire en sorte de n'être alors entendu que des ministres de l'autel [1] ; enfin celles qu'il dit à voix basse ou secrète, ne doivent être entendues que de lui seul [2].

Est-ce à dire qu'il faille que celles des prières de la messe qui sont prononcées à haute voix par le prêtre puissent être perçues distinctement par tous les fidèles présents dans l'église ? Assurément non ; cela n'est prescrit nulle part, et d'ailleurs il serait souvent impossible de le réaliser. Il suffit que, comme le demande S. Alphonse de Liguori [3], ces prières soient articulées par le prêtre « voce gravi, æquali, clara et distincta, ita ut ii, *qui non multum distant ab altari*, ipsum intelligere possint et moveantur ad devotionem. » Quant à l'intensité de voix à donner à cet effet, on ne saurait évidemment la déterminer suivant une mesure mathématique et uniforme [4].

Somme toute, ce qui importe eu égard aux tons de voix à employer à la messe, c'est que le célébrant ait soin de les bien différencier, conformément aux rubriques du Missel.

Q. — Les oraisons adressées à Dieu le Père ne prennent la conclusion *Per eumdem Dominum nostrum etc.* que si le nom de N.-S. J.-C. a été cité au début de l'oraison.

Cela étant, comment Hébert *(Cours de Liturgie,* édit. de 1922, t. II, p. 247, note) peut-il dire que, dans les prières dont Léon XIII a prescrit la récitation immédiatement après les messes basses, la conclusion de la première oraison est *Per eumdem etc.*, alors qu'il n'y est pas question de Jésus-Christ, sauf, peut-être, simplement par l'expression *Dei Genitrice* ? Il n'y a pas là, me semble-t-il, de raison suffisante pour motiver l'emploi de la conclusion susdite.

Qu'en pensez-vous ?

R. — 1. La conclusion *Per eumdem Dominum nostrum etc.* (ou plus brièvement, dans certains

[1] Cf. Rituel, tit. IV, c. IV, n. 12 et 27.

[2] On peut voir dans le *Manuel de Liturgie* du regretté P. Hægy (14e édit., t. I, p. 616) quelles peuvent être ces raisons

[3] Si le prêtre avait communié successivement plusieurs infirmes soit dans la même chambre, soit dans la même maison, il dirait, dans la formule de bénédiction : « ... descendat super *vos* etc. » (Rituel, *loc. cit.*).

[1] Sur les tons de voix que le célébrant doit employer à la messe solennelle ou chantée, voir le n° de l'*Ami* du 25 août 1932, p. 576.

[2] Il est vrai que, dans les rubriques générales du Missel (tit. XVI), la voix haute et la voix secrète sont seules mentionnées d'une manière explicite ; mais dans le *Ritus celebrandi missam* et dans l'*Ordo missæ*, on trouve, indiquées à mesure, les prières que le célébrant ne doit réciter qu'à mi-voix.

[3] *Liber de cæremoniis missæ*, c. III, n. 5.

[4] Lorsque plusieurs messes privées sont dites simultanément dans une même église, chacun des célébrants doit, comme le recommandent les Rubriques générales du Missel (tit. XVI, n. 2), éviter de prendre un ton de voix si élevé que les autres prêtres puissent en être troublés. La précaution devient plus nécessaire encore dans une église où les autels sont à peu de distance les uns des autres.

cas déterminés, *Per eumdem Christum etc.)* ne suppose pas toujours ni nécessairement qu'au commencement ou au milieu de l'oraison [1] le Fils de Dieu se trouve désigné en termes formels et par une dénomination qui lui soit exclusivement propre. Il suffit qu'il y soit mentionné d'une manière certaine bien qu'implicite [2].

Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à parcourir le Missel romain et à examiner celles des oraisons qui, s'adressant à Dieu le Père, y figurent avec la conclusion *Per eumdem Dominum nostrum etc.* On verra que, s'il en est un certain nombre dans la première moitié desquelles se lit une des expressions *Filius tuus*, ou *Unigenitus tuus*, ou *Verbum tuum*, ou *Salvator noster*, etc., il en est également d'autres où il n'est fait allusion à N.-S. J.-C. que d'une manière indirecte, notamment par l'expression *Dei Genitrix*. Signalons v. g. parmi ces dernières : la postcommunion de la messe votive de la Ste Vierge pour le temps compris entre l'octave de l'Epiphanie et la fête de la Purification ; la collecte *Concede, quæsumus, omnipotens Deus, etc.* (n. 1 des *Orationes diversæ)* ; la collecte *A cunctis etc.* et la postcommunion corrélative *Mundet etc.*, du moins dans leur forme ordinaire [3]. *(Ibid.*, n. 2).

II. Puisque l'oraison *Deus, refugium nostrum etc.*, des prières dites de Léon XIII, s'adresse à Dieu le Père et que l'expression *Dei Genitrice* se rencontre dans la première moitié de cette oraison, celle-ci doit, sans aucun doute, se conclure par la formule *Per eumdem Christum etc.*

Il est vrai que, dans ses deux premières rédactions, l'oraison *Deus refugium nostrum etc.* portait la conclusion *Per Christum etc.* L'erreur, — due vraisemblablement à l'inadvertance, — ne fut corrigée qu'après un temps assez long. Ce fut au cours de l'année 1900 que ladite oraison fut enfin éditée avec sa conclusion normale *Per eumdem Christum etc.* [4].

Q. — 1° En quelles circonstances et à quelles conditions l'usage de la chape est-il obligatoire pour le célébrant ?

2° Est-il permis à des ecclésiastiques de se revêtir d'une chape pour assister le célébrant pendant l'office des morts ?

R. — Ad I. Nous n'envisagerons ici, comme fait sans doute notre consultant, que les fonctions sacerdotales.

Parmi ces fonctions, voici celles pour lesquelles il est demandé que le célébrant soit revêtu de la chape :

a) L'aspersion de l'eau bénite chaque dimanche, avant la messe principale [1].

b) Les bénédictions solennelles non réservées qui doivent être faites en connexion avec la messe principale à des jours déterminés du cycle liturgique annuel, v. g. la bénédiction des cierges, le 2 février, celle des cendres à l'ouverture du jeûne quadragésimal, celle des rameaux le dimanche de ce nom, celle de l'eau baptismale le Samedi Saint et en la vigile de la Pentecôte [2].

c) Certaines autres bénédictions solennelles extraordinaires, auxquelles un simple prêtre ne peut procéder qu'en vertu d'une délégation spéciale, v. g. la bénédiction de la première pierre d'une église, celle d'une église ou d'un oratoire publics récemment construits, celle d'un nouveau cimetière, celle des peuples et des champs [3]. — De même, la réconciliation d'une église ou d'un cimetière violés [4].

d) Les vêpres et les laudes solennelles ordinaires, pendant toute la durée desquelles le célébrant doit avoir la chape [5]. (Cf. S. R. C., 20 juin 1899, n. 4039, ad 2 ; 2 mai 1900, n. 4054, ad 7). — Les matines solennelles ordinaires, où le célébrant ne prend la chape qu'un peu avant la dernière leçon. (Cf. Cérém. des év., l. II, c. VI, n. 5).

e) La bénédiction du Saint-Sacrement avec l'ostensoir [6]. — La procession solennelle du Saint-Sacrement [7].

f) Les autres processions solennelles, soit ordinaires, comme celles du 2 février, du dimanche des Rameaux, des Litanies majeures ou mineures [8], — soit extraordinaires, comme une procession pour la translation de saintes reliques, ou encore une procession prescrite à l'occasion de quelque grave nécessité publique [9].

g) L'absoute, soit aux funérailles proprement dites, soit en toute autre circonstance [10].

Cependant plusieurs auteurs admettent que,

[1] Cf. Rubriques gén. du Missel, tit. IX, n. 17 ; — Brehm, *Synopsis additionum... in editione typica Missalis romani*, p. 226, a, 2.

[2] Cf. Brehm, *loc. cit.*

[3] S'il y avait par ailleurs, dans la même messe, une oraison de la Ste Vierge, on devrait, dans l'oraison *A cunctis etc.* et dans l'oraison *Mundet etc.*, omettre la mention *beata* [*et gloriosa semper*] *Dei Genitrice Maria*, et, par suite, prendre la conclusion *Per Dominum nostrum etc.* (Missel, *loc. cit.*).

[4] Voir les *Ephemerides liturgicæ* de 1900, p. 474-475.

[1] Cf. Missel, *Ordo ad fac. aquam benedictam ;* Cérém. des év., l. II, c. XXXI, n. 3 ; Rituel, append., *De benedictionibus*, I, 1.

[2] Cf. Missel, rubr. spéc. de ces jours ; Cérém. des év., l. II, c. XVII, n. 1 ; c. XIX, n. 2 ; c. XXVII, n. 17 ; c. XVIII, n. 7 ; *Mem. Rit.*, tit. I, c. II, § I, n. 3 ; tit. II, c. II, § I, n. 2 ; tit. III, c. II, § I, n. 2 ; tit. VI, c. II, § III, n. 5.

[3] Cf. Rituel, tit. VIII, c. XXVI, n. 3 ; c. XXVII, n. 1 ; c. XXIX, n. 2 ; c. XXXI, n. 2.

[4] *Ibid*, c. XXVIII, n. 1 ; c. XXX, n. 1.

[5] Rappelons qu'aux vêpres et aux laudes chantées, si le célébrant a la chape, l'encensement de l'autel et du chœur est obligatoire. (Cf. S. R. C., 5 février 1895, n. 3844, ad 2)

[6] Cf. S. R. C., 22 juin 1874, n. 3333, ad 1 ; 7 déc. 1888, n. 3697, ad 12 ; 6 févr. 1892, n. 3764, ad 8.

[7] Cf. Cérém. des év., l. II, c. XXXIII, n. 32 ; Rituel, tit. IX, c. V, n. 2 ; S. R. C., 22 janv. 1701, n. 2067, ad 5 ; 12 mai 1753, n. 2440 ; 18 déc. 1784, n. 2526, ad 1.

[8] D'après le Rituel (tit. IX, c. IV, n. 1, et c. VI-XII), à la procession des Litanies majeures ou mineures et aux processions similaires, le célébrant pourrait aussi se contenter de porter sur le surplis une étole de couleur violette (Cf. Hægy, *Manuel de Liturgie*, 14e édit., t. II, p. 135, n. 453).

[9] Cf. Missel, *rubr. cit.* ; Cérém. des év., l. II, c. XVII, n. 1 et 6 ; c. XXXII, n. 1 ; Rituel, tit. IX, c. IV, n. 1, et c. VI-XIV ; *Mem. rit.*, tit. I, c. II, § IV, n. 2 ; tit. III, c. II, § IV, n. 2.

[10] Cf. Missel, Ritus celebr. missam, tit. XIII, n. 4 ; Rituel, tit. VI, c. III, n. 7, et c. V, n. 1.

dans les petites églises, le célébrant puisse, à défaut de chape de la couleur voulue, se contenter d'avoir, suivant les cas, l'étole croisée sur l'aube ou l'étole pendante sur le surplis, pour les fonctions liturgiques que nous venons de ranger sous les lettres *a, b, f, g* [1]. — Notons qu'ainsi vêtu, le célébrant ne saurait être assisté d'un diacre ni d'un sous-diacre.

Ad II. Le Cérémonial des évêques (l. II, c. x, n. 10) indique quel degré de solennité extérieure il faudrait donner à la célébration des vêpres et des matines des morts si l'évêque y assistait de sa place au chœur sans officier lui-même, ou encore s'il était absent : « Canonicus hebdomadarius, paratus pluviali nigro supra rocchettum, vel cottam, aut saltem stola nigra, faceret, aut diceret omnia prædicta. Neque hoc casu requiritur, ut aliqui canonici, vel beneficiati cum eo parentur, prout in aliis vesperis solemnibus. »

« La présence de chapiers à l'office des morts, dit le P. Hægy [2], est contraire à l'esprit des rubriques et à l'enseignement des auteurs. Les offices funèbres, même solennels, comportent toujours un moindre déploiement de cérémonies ; c'est ainsi que l'évêque, célébrant solennellement l'office des morts, n'est pas en chape, mais en habit de chœur... »

Q. — 1° Lorsque, le dimanche, on a chanté la messe de la solennité transférée du patron principal de la localité dans une église paroissiale où il n'y a qu'une seule messe, doit-on ou, tout au moins, peut-on reporter au premier jour simple de la semaine qui suit, la célébration de la messe du dimanche, ainsi omise à son jour dans cette église ?

Si oui, pourrait-on cependant en ce premier jour de rite simple, célébrer sans chant dans ladite église soit une messe votive ordinaire, soit une messe quotidienne de *Requiem* ?

2° Lorsqu'on fait déjà dans une localité la fête liturgique du patron particulier de celle-ci, sous le rite double de 1re classe avec octave, y est-on tenu de faire en outre et sous le même rite, la fête générale du patron du diocèse ?

3° Dans l'hypothèse affirmative, le curé de la localité doit il appliquer *pro populo* la messe du jour de la fête de chacun de ces deux patrons ?

4° Dans la même hypothèse, est-il obligatoire ou bien simplement facultatif de transférer aussi au dimanche suivant la solennité de la fête du patron général du diocèse, quand cette dernière fête tombe en semaine, et d'en chanter la messe ce dimanche là, dans une église paroissiale où il n'y a qu'une messe ?

R. — Ad I. *a)* On lit dans les Nouvelles rubriques du Missel (tit. I, n. 6) : « Si missa alicujus dominicæ... sua die ab officio nobiliori impediatur, et nulla infra hebdomadam subsequentem occurrat dies in qua fieri valeat officium de feria missam propriam non habenti ; tunc ipsa dominicæ missa... resumitur prima infra hebdomadam die, in qua unum e sequentibus celebratur officiis... »

— D'autre part, la S. C. des Rites, à laquelle on avait demandé ce qu'il faut entendre par l'expression *messe du dimanche à reporter* [1], répondit : « Dicitur missa reponenda, quæ dominica præcedenti, ob occursum nobilioris officii, celebrata non fuit. » (S. R. C., 6 déc. 1912, n. 4297, ad 1).

Dans les deux textes que nous venons de citer, la reprise de la messe du dimanche au premier jour liturgiquement libre de la même semaine est uniquement envisagée pour le cas où cette messe se trouverait empêchée le dimanche par l'occurrence de quelque *office* plus noble et donc prédominant. Rien jusqu'à présent n'indique qu'il faille aussi reprendre en semaine la messe du dimanche, quand elle a été omise en son jour non à cause de l'occurrence d'un office ayant la préséance sur celui du dimanche, mais, — ce qui est bien différent, — parce que ce dimanche-là on aurait célébré, v. g. dans une église où il n'y a qu'une seule messe, la messe d'une solennité transférée [2].

b) Dans ce cas, on *peut*, sans y être tenu le moins du monde, reprendre dans la même semaine la messe omise du dimanche, les jours où l'on fait l'office d'une férie n'ayant pas de messe propre ; mais on ne saurait le faire un autre jour, celui-ci fût-il de rite simple.

c) Il résulte de tout cela que l'interdiction formulée dans les Nouvelles rubriques du Missel (tit. II, n. 1, et tit. III, n. 9) de lire des messes votives privées ou des messes quotidiennes de *Requiem* le jour où l'on a à reprendre, en semaine, la messe du dimanche précédent empêchée par l'occurrence d'un office supérieur, ne trouve évidemment pas ici son application.

Ad II. Dans une localité qui a déjà son patron liturgique particulier, y honoré sous le rite double de 1re classe avec octave commune, on n'est tenu de célébrer aussi éventuellement sous le même rite la fête du patron général du diocèse que si telle est la coutume dans tout le diocèse, et même dans les localités possédant leur patron à elles. C'est ce qu'a expressément déclaré la S. C. des Rites en réponse à un doute qui lui avait été soumis à ce sujet : « In locis ubi habetur Patronus principalis tum oppidi seu civitatis, tum diœceseos, tum provinciæ, tum nationis, debentne singula festa sub competenti ritu Patronis proprio celebrari ? » — Resp. : « Affirmative ; etiam quoad Patronum diœcesseos, dummodo hucusque festum ejus per totam diœcesim, in locis quoque peculiarem Patronum habentibus, celebratum sit sub ritu duplici I classis cum octava. » (S. R. C., 6 déc. 1912, n. 4297, ad 3) [3].

Il suffira à notre consultant d'examiner l'*Ordo* du diocèse où il réside, pour se rendre compte si

[1] Cf. de Conny, *Cérémonial romain*, 3e édit., p. 246 ; — Bourbon, *Petit cérémonial paroissial*, p. 25, n 76 ; p. 158, n. 597 : p 347 *note* 2 ; p. 435, n. 1424 ; — Hægy, *Manuel de Liturgie*, 14e édit., t. I, p. 406, n 206 ; p. 505, n. 280 ; p. 677, n. 339 ; t. II, p. 202, n. 5 ; p. 209, n. 28 ; p. 214, n 46 ; p. 258, n. 190.

[2] *Op. cit.*, t. I, p. 646, *note* 1.

[1] L'expression « reponenda missa dominicæ » se lisait au titre x, n. 2, de la rédaction primitive des rubriques conformes à la constitution *Divino afflatu*.

[2] Cf. *Ephemerides liturg*, 1915, p. 17.

[3] Cf. S. R. C., 12 novembre 1831, n. 2682, ad 38 ; — Hægy, *Manuel de Liturgie*, t. I, p. 112, n. 106 ; — Callewaert, *De Breviarii romani liturgia*, p. 269 ; — *Ami* 1925, p. 10, col. 2, ad I.

la coutume susmentionnée existe ou non dans ce dernier.

Ad III. Les curés doivent appliquer la messe *pro populo* non seulement tous les dimanches, mais en outre tous les jours de fête qui sont aujourd'hui de précepte ou même, — comme v. g. celle du patron principal du lieu, — qui l'ont été autrefois. (Cf. *Codex*, can. 339, § 1, et can. 466, § 1). Or, la fête du patron général du diocèse n'était autrefois de précepte comme telle[1] que dans les localités n'ayant pas elles mêmes leur patron liturgique particulier. (Cf. S. R. C., 2 déc. 1891, décr. gén., n. 3754, I). Il s'ensuit donc que, le jour de la fête du patron de tout le diocèse, les curés ne sont astreints à appliquer la messe *pro populo* que dans les localités où il n'y a pas de patron spécial[2].

Ad IV. En France, la solennité extérieure du patron général du diocèse n'est à transférer, en vertu du décret de Caprara, au dimanche qui suit l'incidence de la fête que dans les localités ne possédant pas de patron particulier ; dans les autres localités, c'est uniquement la solennité extérieure du patron particulier qui doit être ainsi transférée. Cela a été expressément déclaré par la S. C. des Rites le 30 mars 1878 : « Num in locis ubi proprii Patroni solemnitas agitur, etiam Patroni diœceseos solemnitas in dominica sequenti debeat haberi ? » — Resp. : « Negative. » (N. 3444, ad 1)[3].

Il faudrait donc un indult pour, dans les localités qui ont leur propre patron, transférer aussi au dimanche la solennité extérieure du patron général du diocèse[4].

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

Abbé M Micoud. Manuel du Brevet d'instruction religieuse (Première partie : *Dogme, Ecriture Sainte et Apologétique*). — In-8 de x-270 p., cartonné 18 f. — Paris, Desclée et Cie.

Les Manuels ne manquent pas pour la préparation du Brevet élémentaire d'instruction religieuse ; ils sont plus rares pour le Brevet supérieur. L'ouvrage de M. Micoud répond donc à un besoin et sera bien accueilli.

« Le volume que vous publiez aujourd'hui, écrit Mgr l'évêque de Grenoble à l'auteur, n'est que la première partie de l'ouvrage tel que vous l'avez conçu. Cette partie comprend le *Dogme*, l'*Ecriture Sainte* et l'*Apologétique ;* la seconde aura pour objet la *Morale*, le *Culte* et la *Liturgie*. Je ne saurais trop vous encourager à hâter la composition de cette dernière partie pour que nous ayons au plus tôt l'ouvrage complet. J'espère, en effet, qu'une fois connu et apprécié comme il le mérite vraiment, il multipliera le nombre des candidats au Brevet d'instruction religieuse, surtout au Brevet supérieur, qui jusqu'ici trouvait peu d'amateurs, précisément faute d'un bon Manuel préparatoire. »

Celui de M. Micoud est assez développé pour être ce « bon » Manuel. Non qu'il ne puisse servir pour le Brevet élémentaire : sa clarté, sa typographie parfaite, l'heureuse disposition des paragraphes, l'ordre logique des matières, tout concourt à mettre sa doctrine à la portée même des intelligences moyennes ; mais ce sont surtout les esprits avides d'une formation plus complète qui sauront en tirer toutes les richesses.

Qu'on ne s'étonne pas de lire en sous-titre : *Dogme, Ecriture Sainte et Apologétique*. Il ne s'agit pas ici de divisions : le Manuel est conçu dans un esprit synthétique qui, tout en distinguant les différents aspects de l'enseignement, ne les sépare point. L'Ecriture Sainte apparaît ici comme une source du dogme, et c'est à ce titre que son étude précède immédiatement l'exposition des articles de la foi. L'auteur rappelle ainsi l'existence des Livres Saints, leur inspiration divine, leur inerrance, l'authenticité et l'intégrité des textes de l'A. et du N. Testament, avec des indications sommaires sur le contenu de chaque livre. L'étude des livres prophétiques l'amène à exposer la notion et la valeur démonstrative de la prophétie, à rappeller quelles prophéties de l'A. T. préludent à la vérité du christianisme. Brièvement, mais suffisamment, sont indiqués et résolus les problèmes scripturaires du N. T. : Evangiles synoptiques, livres johanniques, épîtres pauliniennes (ch. I-IV).

L'enseignement de la Tradition, c'est-à-dire du Magistère, vient compléter et proposer celui de l'Ecriture. L'auteur insère dans son chap. V sur la Tradition les précisions concernant les manifestations et les organes de l'enseignement de la Tradition. Nous entrons ensuite dans l'exposé du dogme. Comme trame de cet exposé, M. M. prend le *Credo* catholique : l'apologétique s'insérera dans le dogme, chaque fois qu'il sera utile d'aborder la démonstration de sa crédibilité. A première vue, cette méthode paraît heurter les idées reçues, qui font de l'apologétique une science extrinsèque à la théologie, une sorte de propédeutique précédant la dogmatique. Disons tout net que, malgré quelque difficulté d'extraire du livre une apologétique générale et malgré quelques redites inévitables, nous préférons de beaucoup la méthode suivie par l'auteur. N'est-elle pas la vraie méthode théologique, qui ne sépare pas l'argument de « l'autorité de la raison » des autres arguments théologiques, mais le met à sa véritable place ? Les lecteurs de M. M. apprendront ici comment chaque dogme doit être proposé avec sa crédibilité propre.

La suite des matières nous amène tout d'abord à l'étude de Dieu, son existence, sa nature et ses perfections (ch. VI-VII), le mystère de la Trinité (ch. VIII), la création et les différents problèmes scripturaires soulevés à propos du récit de la Genèse (ch. IX). Peut-être, dans ce dernier chapitre, pourrait-on reprocher à l'auteur de donner une importance exagérée aux hypothèses scientifiques, qu'à notre avis il conviendrait de dissocier davantage des affirmations du dogme. Vient ensuite l'étude de la Providence et du problème du mal (ch. X), des anges (ch. XI, avec trop d'importance accordée au système pseudo-dionysien des neuf chœurs, mais de bonnes précisions sur le rôle des bons et des mauvais anges dans le monde).

A propos de l'origine de l'homme (ch. XII), nous risquerons la même critique que pour la création : la doctrine catholique doit être dégagée des hypothèses scientifiques, sur lesquelles il est inutile et peut-être imprudent de s'attarder. L'étude de l'âme humaine fournit l'occasion d'exposer et de défendre les exigences de la foi touchant la spiritualité, la liberté, l'immortalité de cette âme et, dans l'ordre surnaturel, l'élévation primitive, la chute, le péché originel et sa transmission. Dans la justification de cette transmission, il eût été bon d'insister sur l'explication thomiste, indiquée en quelques mots seulement, et qui cependant est la clef de voûte de toute l'apologétique de ce dogme.

[1] Si, par ailleurs, cette fête était déjà de précepte dans l'Eglise universelle, il est évident qu'elle ne laissait pas de l'être également même dans les localités ayant leur propre patron.

[2] Voir *Ami* 1925, p. 12, col. 1, ad V.

[3] Cf. S. R. C., 22 juillet 1848, n. 2974, ad 4 ; 20 mars 1869, n. 3206, ad 1 et 2 ; 29 novembre 1878, n. 3469, ad 1 ; 2 décembre 1891, n. 3754, I.

[4] Cf. *Ami* 1925, p. 191, col. 1, ad 1 ; 1929, p. 702, col. 2, ad IV.

Nous voici au seuil de la révélation chrétienne : le Sauveur promis et annoncé. Opportunément M. M. introduit le lecteur dans l'étude du christianisme par un chapitre préparatoire (XIII) sur la religion en général et la révélation. La religion chrétienne est pressentie dans les prophéties et les figures de l'A. T. concernant le Christ. Puis vient (ch. XIV) l'exposé du mystère de l'Incarnation avec toutes les conclusions dogmatiques et théologiques qui en découlent ; la crédibilité de ce mystère par la démonstration de la divinité du Christ (prophéties faites par le Christ, miracles accomplis par lui et principalement sa propre résurrection) ; l'étude de la Rédemption (ch. XV) et la mariologie (ch. XVI).

Nous passons ensuite au Saint-Esprit et à son action invisible et visible dans l'Eglise (ch. XVII). A son action visible se rattachent toutes les preuves morales de la divinité de la religion chrétienne, établissement et propagation de l'Eglise, constance des martyrs, efficacité de la doctrine chrétienne et sa transcendance sur les autres croyances (ch. XVIII), preuves qui trouvent leur complément dans la démonstration, par les notes, de la divinité de l'Eglise catholique (ch. XIX). Dans ce long chapitre sur l'Eglise, heureusement divisé en huit paragraphes, l'auteur étudie successivement : 1° l'institution de l'Eglise ; 2° sa vérité par rapport aux autres confessions chrétiennes ; 3° la fausseté de ces mêmes confessions ; 4° la constitution de l'Eglise (pape, prérogatives, évêques, cardinaux, curie romaine, conciles, cléricature et laicat, membres séparés de l'Eglise) ; 5° les droits de l'Eglise ; 6° l'Eglise et l'Etat ; 7° les bienfaits de l'Eglise (dans l'ordre intellectuel et social, avec les objections courantes) ; 8° l'Eglise et l'Histoire (objections de faits).

Au rappel de la doctrine sur la Communion des Saints (ch. XX) succède l'exposé de la croyance aux fins dernières (ch. XXI). L'auteur signale d'un mot heureux l'inutilité des efforts pour localiser l'enfer, le purgatoire et le ciel.

Une table des matières très détaillée clôt le volume, dont il faut louer non seulement la doctrine impeccable, mais encore, nous semble-t-il, l'ordonnance très personnelle et, quoi qu'en pourraient penser certains critiques, très théologique.

Elie MAIRE. Entraîneurs d'âmes dans les voies de l'amour, avec un *Epilogue* du P. A. de Parvillez, S. J. — In-8 de 270 p., 12 f. — Lyon, Emmanuel Vitte.

Deux séries de courtes, mais suggestives et parfois humoristiques biographies de saints et saintes déjà reconnus comme tels par l'Eglise, et de personnages qui, par leurs vertus, méritent de fixer notre attention parce que, comme les premiers, ils sont des « entraîneurs d'âmes dans les voies de l'amour ».

M. l'abbé Maire y a mis tout son talent d'hagiographe. Mais pour lui l'hagiographie n'est pas une extase perpétuelle devant les soi-disant merveilles qui auraient illustré la vie des saints, sans exception, depuis leur plus tendre enfance. Un peu moins de légendes ; un peu plus de psychologie. Le récit en est d'autant plus intéressant, et l'effet moral mieux assuré, parce que les saints nous apparaissent dans un milieu qui ressemble étrangement aux nôtres et, par leurs efforts humains soutenus par la grâce, nous donnent un exemple accessible à notre fragile condition. « Tout en m'efforçant de rester dans la note juste, écrit l'auteur, je n'ai point reculé devant le trait incisif, humoristique, mordant, capable de dégager le relief d'une physionomie, plus allègrement que le pondif mielleux des formules de convention. Nous n'en sommes plus. Dieu merci, à attendre de nos élus qu'ils aient tous, nourrissons, refusé le sein les jours de jeûne, et, dès le sevrage, atteint, sans efforts, les sommets de la perfection. Aujourd'hui, ces fades chromos en série éloignent les gens de goût, irritent par « la fureur du panégyrique » (le mot est de Montesquieu), désespèrent le peuple fidèle, même en banlieue (p. 10).

L'auteur avait songé tout d'abord à grouper des vies parallèles, en vue de conclure par des comparaisons. Les points de contact se produisaient d'eux-mêmes. Norbert et François d'Assise ne sont-ils pas de puissants remueurs de foules, réformateurs très avisés de la chrétienté ? Philippe Néri, Jean-Baptiste de la Salle, Vincent de Paul furent d'incomparables amis du petit peuple ; Jeanne de Chantal et Louise de Marillac, deux admirables servantes des pauvres ; Pierre-Julien Eymard et Marie-Eustelle Harpain, deux passionnés du Dieu caché au tabernacle, au point d'être surnommés par la rumeur publique l'un, « le prêtre », l'autre, l' « ange de l'Eucharistie » ; sœur Marie-Angélique de Jésus et Marguerite Sinclair, deux disciples choisies de sainte Thérèse de Lisieux. Quel piquant rapprochement à tenter, à propos de Germain Nouveau et des saints stylites, entre ermite, le type du sédentaire, et pèlerin, le type du nomade ! Et pour terminer par une confrontation d'ensemble, thème séduisant, n'est-il pas vrai, que celui-ci : la « voie d'enfance spirituelle » suivie d'instinct par nos jeunes héros, mais obligatoirement pratiquée par leurs aînés, des plus ingénus aux plus soleunels, car nous en avons pour gage la parole infaillible du Maître de toute sainteté : « Fermé le ciel, à qui ne consent pas à ressembler aux petits, aux tout-petits. »

Mais, à la réflexion, M. l'abbé Maire s'en est tenu à la dispersion chronologique. La première galerie, — celle des saints canonisés, — renferme les biographies de S. Norbert, S. François d'Assise, S. Philippe Néri, sainte Jeanne de Chantal, S. Vincent de Paul, la Bienh. Louise de Marillac, S. Jean-Baptiste de la Salle et le Bienh Eymard. Dans la deuxième se trouvent les personnages que l'Eglise n'a pas, encore du moins, canonisés. Il ne s'ensuit pas que défense soit faite de les admirer, d'éprouver pour eux de l'amitié, de les invoquer même dans le secret de l'âme. Bien mieux, dirons-nous avec l'auteur, « ne nous arrive-t-il pas de leur trouver un intérêt plus captivant, un accès plus à notre portée ? Pour l'ordinaire, ils ont vécu en des temps plus récents ; ils ont connu le même genre de difficultés, d'illusions, de misères que nous ; peut-être ont-ils commencé à faiblir devant nos tentations. N'est-ce pas plus qu'il n'en faut pour nous les rendre sympathiques ? »

Et comment M. Maire a-t-il fait ici sa sélection ? A quels titres figurent-ils « sinon dans la nef, du moins dans les annexes de notre chapelle de secours » ? Un simple coup d'œil sur leurs « pièces d'identité » nous rassurera. Voici une gentille bergère, Marie-Eustelle Harpain, qui a vu le jour et mené sa rude et brève existence dans une agglomération suburbaine des Charentes ; elle vécut près de nous ; elle est de « chez nous ». Puis Germain Nouveau, « le trimardeur du Bon Dieu », ce patriarche miséreux qui vint tout d'abord à Paris, tout enfant, avec sa famille, pour y faire fortune. Le reconnaissez-vous à ce trait, ô banlieusards ! Et il finira par devenir pèlerin, vivant d'honnêtes expédients à la façon d'un chevalier néo-converti des fortifs. C'est une jeune carmélite, noéliste de banlieue, Yvonne B., née à Rosny-sous-Bois, morte à Pontoise. Marguerite Sinclair n'est pas de chez nous : mais quelle ressemblance avec nos frêles ouvrières des faubourgs ! Ici et là, même assiduité précoce aux durs labeurs de l'atelier ; même oubli de soi au profit des siens ; mêmes aspirations généreuses... Quant aux stylites, mal abrités contre les intempéries des saisons, ne peut-on pas voir en eux des protecteurs « haut placés » des mal-logés de nos lotissements ? Enfin, impossible aujourd'hui à l'hagiographie d'aborder l'actualité sans faire allusion au signe caractéristique, si plein de promesses, de notre temps : la prédestination hâtive des jeunes, tels, parmi d'autres, Auguste-Albert Moriceau et Gisèle Noël.

Il y a encore des saints. Il y en aura toujours dans l'Eglise catholique ! Et des livres comme celui

de M. Maire les font mieux connaître et nous incitent davantage à les suivre « dans les voies de l'amour ».

Pourquoi ?

Le R. P. de Parvillez l'explique fort pertinemment dans l'épilogue : « Nous ne prétendons plus, dit-il, comme on l'a trop souvent essayé jadis, faire (des saints) des êtres démesurés, étrangers à nos luttes quotidiennes, et planant du premier coup d'aile dans une atmosphère irrespirable pour nous. Mais nous rejetons de même les naïves explications naturalistes qui voulaient voir en eux des malades, et à trouver à leur héroïsme je ne sais quelles causes physiologiques ou pathologiques. Nous savons qu'ils sont hommes comme nous, prévenus sans doute par des faveurs plus qu'ordinaires, mais ayant eu le mérite d'y correspondre jour par jour, d'accumuler les menues victoires qui préparent les grands triomphes, et de gravir par de longs efforts, à petits pas, les vertigineux sommets d'où leur gloire éclaire le monde. » Nous nous arrêtons en chemin ; eux vont jusqu'au bout. Ils sont « entraîneurs d'âmes ». Leurs actes sont semence de paradis. L'hagiographe qui les fait connaître à la foule est au premier rang des bienfaiteurs publics. Des livres comme celui de M. Maire ne seront jamais assez lus.

Mme Marie FARGUES. — **La Croisade Eucharistique.** In-12 de 56 p., franco 3 f. Juvisy (Seine-et-Oise), les Editions du Cerf. — **L'éveil du sentiment religieux.** In-12 de 146 p., 7 f. 50. Aux Editions « Mariage et Famille », 86, rue de Gergovie, Paris 14e. — Collection « Choses divines et Petits enfants » : **La Vérité**, 88 p. ; **La Vie**, 96 p. ; **Le Chemin du ciel**, 106 p. ; **Jésus et petit Pierre**, 98 p. ; **Premiers coups d'aile**, 94 p. ; **Itinéraire**, 128 p. Chaque vol. in-4o, broché 5 f. ; cart. 7 f. 50. Marseille, Editions Publiroc.

I. — Le petit livre de Madame Fargues n'est pas de ceux auxquels on peut consacrer une banale recension ; encore moins de ceux qu'on peut lire rapidement et fermer sans désir d'y revenir. Précisément parce que le rédacteur chargé de le présenter aux lecteurs de l'*Ami* s'occupe beaucoup de la Croisade eucharistique, il a lu, relu et apprécié grandement cette brochure riche d'observations utiles, pénétrante de psychologie délicate et sûre, et marquée au coin du bon sens et de la prudence. L'expérience a indiqué à l'auteur mille écueils à éviter dans l'organisation d'une œuvre si utile à l'éducation chrétienne de l'enfance. Ce qu'il faut y éviter avant tout, c'est « l'artificiel ». Comme ce mot est justement trouvé et répond admirablement à la préoccupation profonde des Directeurs avisés et intelligents ! Et pour éviter l'artificiel, quelle prudence, quelle discrétion, quel doigté il faut à la zélatrice chargée de la direction de petites âmes !

La zélatrice *chargée de...*, ayant sous sa direction des *présidentes* de groupe, des *apôtres*... Comme toute cette organisation demande de la discrétion pour être efficace et ne point aller à l'encontre de son but ! Mais comme elle peut éduquer l'élite, provoquer des vocations supérieures, éveiller le sens de l'apostolat, si elle est bien comprise et dirigée avec prudence et fermeté ! Et justement nous voici au point grave de la difficulté, surtout en ce qui concerne la communion, qui est la raison dernière de la Croisade eucharistique : « La Croisade eucharistique ne justifierait pas son nom si elle ne centrait pas toute sa vie autour de la Communion : communion spirituelle d'abord et toujours ; dès qu'on a été admis à la Sainte Table, communion fréquente, voire quotidienne. Les prêtres, évidemment, sont juges en dernier ressort de la direction des âmes sous ce rapport ; mais, quand il s'agit de l'âme de tout-petits, d'âmes de croisés, ils délèguent aux femmes une part de leur sacerdoce... Multiplier le nombre des communiants et des communions, ce n'est pas le dernier mot de l'action à exercer... L'Eglise exige l'intention droite : quelle est la sincérité du désir, la droiture de l'intention, de ceux-ci que leurs familles accusent à juste raison de tous les méfaits les matins même de communion, de ceux-là qu'on surprend toujours distraits ou bavardant, et dont la hâte à sortir de l'église donne à penser qu'ils se dispensent de l'action de grâces ? » Et rappelant la conclusion d'une enquête menée par *Hostia*, l'auteur ajoute : « Pour former un chrétien, il faut des efforts longs et persévérants... La communion quotidienne elle-même n'y réussirait pas seule ; *si elle est passive et routinière, elle sera sans lendemain* » (p. 26-27).

L'*Ami* a récemment insisté sur les dangers d'une communion fréquente faite sans les dispositions nécessaires (voir 1932, p. 361). Ces dangers sont peut-être moins importants dans les âmes d'enfants qui, par là-même qu'elles sont encore innocentes ou du moins plus accessibles aux influences de la grâce, n'opposent pas aux bienfaits de l'Eucharistie la résistance d'une volonté délibérément enlisée dans la tiédeur. Néanmoins, ils existent, et c'est pour y parer que la direction des âmes enfantines en vue de la vie eucharistique est une des choses les plus délicates et les plus difficiles qui soient dans le ministère sacerdotal.

Aussi, tout en partageant les préoccupations de Mme Fargues, nous permettrons-nous de nous inscrire en faux contre « la délégation », même partielle, du sacerdoce accordée par le prêtre aux zélatrices de la Croisade eucharistique. Celles-ci doivent être des *auxiliaires* pour les travaux d'*approche* ou de *consolidation* ; pour l'essentiel, LE PRÊTRE DOIT FAIRE SON MINISTÈRE, le faire tout entier et le faire seul, avec toutes les lumières naturelles et surnaturelles que lui donnent les confidences du confessionnal et de la direction. Tâche dure, difficile, crucifiante ! mais tâche nécessaire et sur laquelle on ne saurait trop insister.

Aussi est-ce aux prêtres chargés de la confession et de la direction des petits Croisés de l'Eucharistie que nous recommandons spécialement la lecture du livre de Mme Fargues, si riche d'observations utiles.

II. — *L'éveil du sentiment religieux* est bien près d'être un chef-d'œuvre ; et c'est d'abord une bonne action, tant son influence sera bienfaisante.

Aimable et profond, rempli d'aperçus psychologiques jaillis d'une expérience faite de tendresse et de perspicacité, exprimés en une langue précise, savoureuse ; phrase courte et qui court, portant une flamme sur ses ailes, éclairant l'esprit, échauffant le cœur, parce qu'elle s'allume au foyer d'un double amour, celui de Jésus et celui des âmes des petits.

Toute jeune maman, toute éducatrice et tout éducateur qui l'auront ouvert, voudront le lire jusqu'au bout. Puis ils le reliront, avec attention, émerveillement et profit. Ils y découvriront peut-être même l'esprit, le leur, ou telle âme toute neuve que la Providence leur a confiée, en qui ils ont pour tâche sublime d'observer, et d'abord de reconnaître, l'instinct du divin, puis d'en favoriser et diriger l'épanouissement.

L'âme du tout petit ! Simple, et pourtant monde immense autant que charmant. Pour y pénétrer, le comprendre, y exercer une action heureuse, il faut beaucoup d'esprit d'observation, de cœur, de sagesse naturelle et surnaturelle.

Quel bonheur d'avoir ici un guide expérimenté et averti, comme Mme Fargues ! Avec elle, on voit mieux clair dans cette âme d'enfant à peine sorti du berceau ; on ne risque point de la sous-estimer, de la méconnaître, de la violenter, de l'étouffer, d'arrêter en elle — c'est le crime de nos modernes pédagogues laïcisateurs et matérialistes — l'élan vital, spontané, vers Dieu et le spirituel.

Ah ! certes, comme elle le dit justement, c'est ici surtout qu'il faut *prendre les enfants au sérieux*, et se prendre soi-même au sérieux. Oui, pères et mères, éducateurs chrétiens, éducatrices surtout, voilà votre